

Jun 2013 | n° 71 | www.wcoomd.org

OMD actu

Commerce illicite



Organisation mondiale des douanes



Sommaire

- 4 Flash infos
- 12 Dossier
- 34 Panorama
- 38 Interview
- 40 Point de vue
- 42 Focus
- 46 Évènements



DOSSIER: COMMERCE ILLICITE

- 14 **Le Secrétaire général** fait part de ses réflexions sur le commerce illicite
- 16 Renforcer les contrôles sur les **conteneurs maritimes**
- 20 Les nombreux défis du trafic de **biens culturels**
- 24 Contrôler les **précurseurs de drogues**
- 30 Gérer les **marchandises de grande valeur**: gros plan sur les saisies d'ivoire
- 32 Associer **blanchiment d'argent** et **commerce illicite du tabac**

FOCUS

- 42 Améliorer la **transparence** de la chaîne logistique
- 44 Des solutions pour **sécuriser et faciliter** le commerce international

ÉVÉNEMENTS

- 48 Problématiques abordées et expériences partagées lors du **Septième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage**

Rédacteur en Chef
Grant Busby

Rédactrice/Journaliste
Laure Tempier

Abonnements en ligne
www.wcoomd.org/en/media/wco-news-magazine/subscriptions.aspx

Publicités



Bernard Bessis
bernard.bessis@bb-communication.com

Équipe de rédaction
wconews@wcoomd.org

Éditeur
Organisation mondiale des douanes
Rue du Marché, 30
B-1210 Bruxelles
Belgium

Tel.: +32 (0)2 209 94 41
Fax: +32 (0)2 209 92 62
communication@wcoomd.org
www.wcoomd.org

Note de la rédaction

OMD Actualités est distribué gratuitement en français et en anglais aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et autres lecteurs concernés. Les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue, mais doit nous parvenir pour le 15 août 2013 au plus tard. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : communication@wcoomd.org.

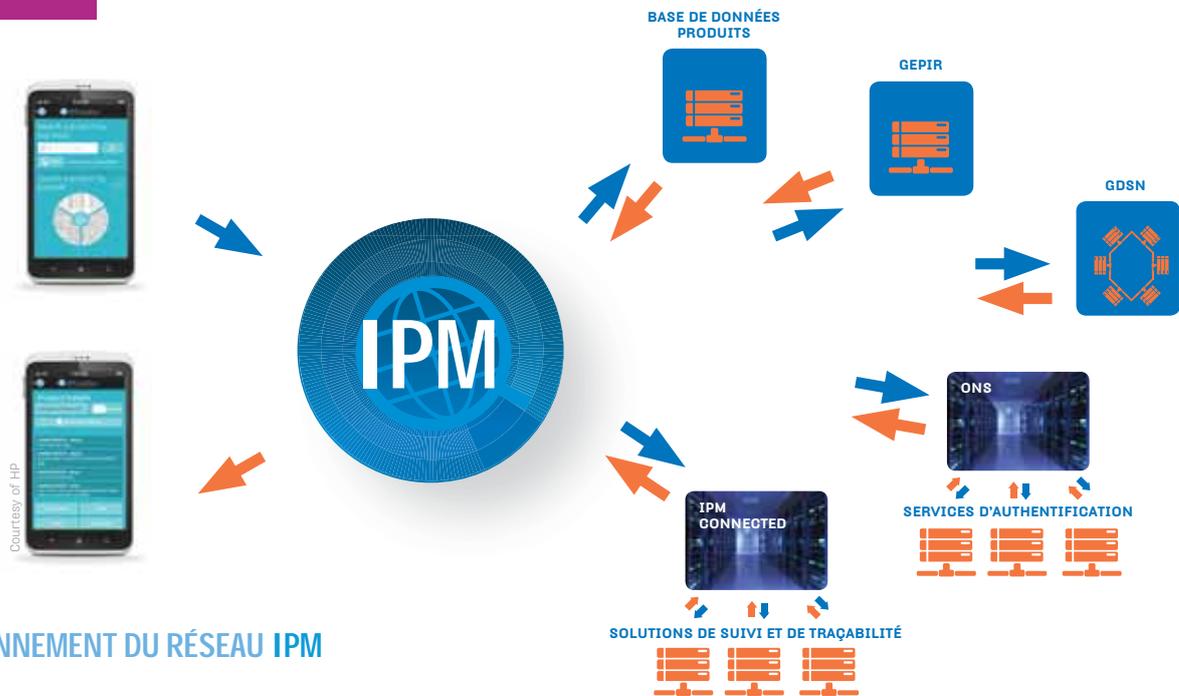
D/2013/0448/12

Copyright © 2013 Organisation mondiale des douanes
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

Remerciements : l'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

Photos : nos sincères remerciements vont aussi à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.
Photo de couverture: fotolia.com

Design: www.inextremis.be - MP 4554



FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU IPM

IPM rend le monde des données-produits accessible aux douaniers

LA CONTREFAÇON ET le piratage sont un domaine prioritaire d'action pour la douane. Cependant, les données concernant les produits, qui permettent de savoir rapidement si l'on est en présence d'un article authentique ou contrefaisant, sont entre les mains du secteur privé. Le défi pour la douane et les titulaires de droit consiste dès lors à pouvoir échanger des informations actualisées sur les produits de façon efficace et systématique.

Afin de faciliter ce processus d'échange d'informations entre les agents des douanes sur le terrain et le secteur privé, l'OMD a créé IPM, un outil qui sert d'interface entre les deux partenaires. IPM contient des informations précises telles que la description technique du produit, son itinéraire d'acheminement, les caractéristiques de son emballage et d'autres données, toutes mises à jour régulièrement. A ce jour, plus de 50 pays utilisent cet outil qui répertorie environ 600 marques.

Lors de son lancement en 2010, IPM était utilisé sur des ordinateurs de bureau par des douaniers qui accédaient aux informations fournies par les détenteurs de droits en effectuant une recherche par mots-clés. Aujourd'hui, de nouvelles fonctionnalités permettent aux douaniers d'utiliser IPM à partir de dispositifs mobiles et d'accéder aux données sur les produits en scannant

les codes-barres qui y figurent. Pour ce faire, l'OMD a collaboré avec GS1, l'association internationale sans but lucratif qui travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes et de solutions globales visant à améliorer l'efficacité et la visibilité de l'approvisionnement de marchandises.

Les normes GS1, qui rendent possible une identification unique et dépourvue de toute ambiguïté des marchandises, sont utilisées par des millions d'entreprises et des dizaines de secteurs tels que le commerce de détail, les soins de santé, les transports et la logistique, l'aéronautique, la défense, l'industrie chimique et les hautes technologies. Le scan des codes-barres GS1 permet aux douaniers de récupérer l'unique identificateur de produit encodé dans le code-barres, et, ce faisant, d'avoir accès à de multiples bases de données contenant des informations fiables sur les produits.

L'annuaire électronique GEPiR des entreprises (Global Electronic Party Information Registry), par exemple, donne accès aux coordonnées des sociétés membres de GS1. Il permet de retrouver le propriétaire de l'identificateur de produit unique encodé dans le code-barres parmi les deux millions d'entreprises qui y adhèrent dans plus de 150 pays. IPM est également connecté au réseau global GS1 de catalogues de produits électroniques (GDSN) qui contient plus de

11 millions d'identificateurs de produit uniques et permet d'obtenir des informations précises quant à un produit. En outre, le scan d'un code-barres entraîne automatiquement l'envoi d'une demande d'information à l'ONS (Object Naming Service) de GS1 afin de détecter la présence de systèmes ou de services d'authentification déclarés et enregistrés par le propriétaire du produit.

Enfin, un nouveau service appelé "IPM Connected" permet aux douaniers d'utiliser les solutions d'authentification et/ou de traçabilité reprises sur les produits et emballages. AlpVision, un des chefs de file des solutions numériques pour l'authentification des marchandises, figure parmi les premières entreprises à avoir rejoint IPM Connected. Là encore, il suffit de scanner le code-barres. Si le produit est sécurisé par AlpVision, IPM lance automatiquement l'application AlpVision, permettant aux douaniers de vérifier l'authenticité du produit de manière instantanée.

Grâce à ces nouvelles fonctionnalités, IPM rend le monde des données-produits accessible aux douaniers, ce qui, espère l'OMD, contribuera à améliorer l'identification des marchandises contrefaisantes aux frontières.

En savoir +

ipmcommunication@wcoomd.org



COTECNA

VOTRE PARTENAIRE DANS LES PROGRAMMES DE FACILITATION DU COMMERCE ET DE MODERNISATION DES DOUANES

Cotecna est une référence mondiale dans le domaine de l'inspection, la sécurité et la certification commerciale. Cotecna associe technologie de pointe et transfert des connaissances à des services innovants, conçus sur mesure, pour améliorer et sécuriser le contexte des échanges commerciaux dans le monde entier.

Cotecna, un leader dans les projets BOT et PPP

SERVICES

- > Services scanner
- > Services de gestion du risque (SIAR®)
- > Suivi électronique du transit
- > Evaluation en douane (ValueQuest®)
- > Inspections des marchandises avant embarquement et à destination
- > Guichet unique
- > Vérification de la conformité



+41 22 849 69 00

cotecna.geneva@cotecna.ch

www.cotecna.com



www.mic-cust.com

Vous pensez au contrôle d'exportation laborieux ?

Nous aux processus automatisés et une transparence absolue !

La gestion du contrôle des exportations est éprouvante. Les exportateurs doivent respecter beaucoup de règles complexes du contrôle des exportations qui changent souvent, couvrant screening des listes de sanctions, détermination des licences, classification (AL, ECCN) et bien d'autres. Les commerçants ont des difficultés à répondre efficacement à tous ces exigences sans avoir les outils appropriés en place.

Augmentez votre sécurité juridique avec le logiciel MIC DPS (Denied Party Screening).

Autrement dit : feu vert avec MIC DPS pour ...

- Screening avec une machine de recherche basé sur des algorithmes configurables
- Mise à jour du contenu des listes quotidiennement par les partenaires du contenu
- Maintenance des listes noires et blanches
- Un screening manuel et des processus de suivi
- Service web et interfaces pour « batch screening »
- UE, US, résolutions de l'ONU, UK, JP et beaucoup d'autres listes soutenues
- Intégration dans MIC CUST® Export pour le blocage des expéditions au cas des résultats positifs du screening
- Une piste complète d'audit des résultats du screening

Toutes les solutions MIC sont disponibles comme solution interne ou solution hébergée (SaaS - Software as a Service) ! Vous voulez de savoir plus sur MIC DPS? Contactez-nous:

mic
customs solutions



Le système de ciblage du fret entre dans sa phase pilote

LA VÉRIFICATION DES manifestes de chargement est au cœur de tout système d'analyse des risques douaniers. Ce document de transport reprend tous les connaissances émis par un transporteur donné, ou par son mandataire.

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, l'OMD s'est aperçue que de nombreuses Administrations des douanes ne sont pas à même de saisir les renseignements électroniques préalables extraits des manifestes et sont dépourvues d'outils d'évaluation des risques, grâce auxquels elles pourraient cibler le fret à haut risque, à des fins d'inspection.

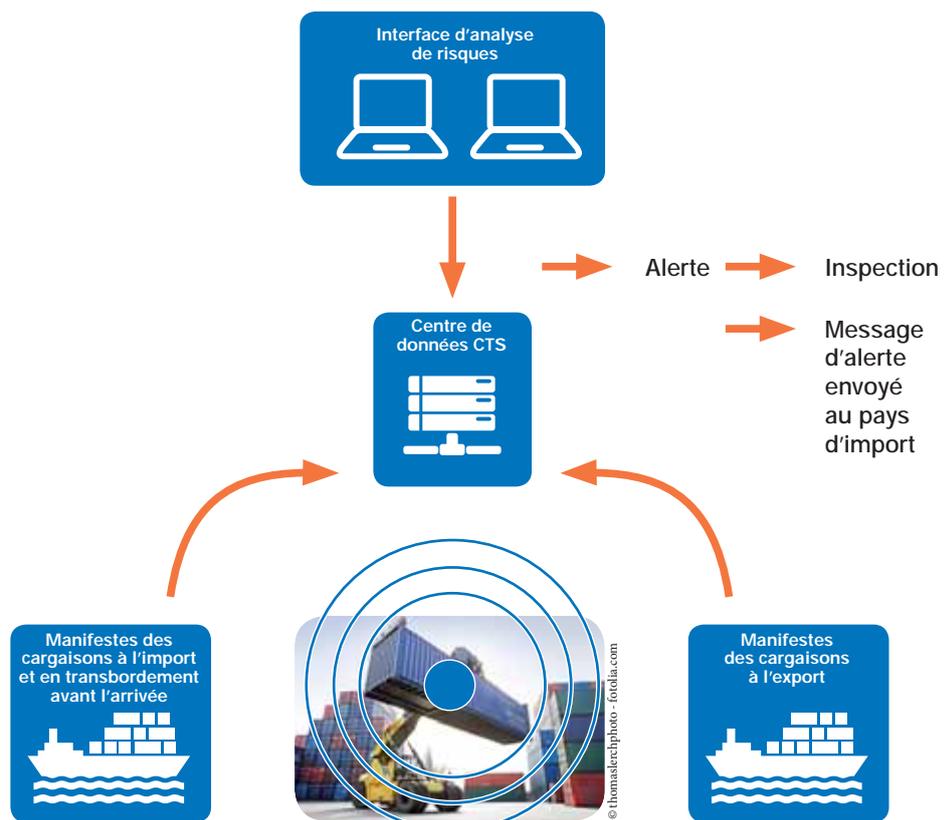
L'Organisation a dès lors décidé de concevoir un Système de ciblage du fret (CTS), pour que toute Administration membre, qui en fait la demande, puisse développer cette capacité. L'outil est désormais en phase pilote afin de tester ses différentes fonctionnalités sur le terrain.

Sa conception remonte aux sessions du Conseil de l'OMD de 2011, et plus précisément à une intervention du représentant des Etats-Unis qui reçut le soutien de l'ensemble des pays représentés. Le projet CTS a officiellement débuté le 1^{er} janvier 2012 suite à un octroi de fonds du Département d'Etat américain.

Le système de ciblage saisit sous format électronique les données figurant dans les manifestes et permet aux analystes et aux inspecteurs d'analyser facilement ces données afin d'identifier les envois à haut risque, à l'importation, à l'exportation et en phase de transbordement.

Fonctionnalités du système

- **Système de classement électronique des données** - Le CTS recueille les données des manifestes de chargement émis par les compagnies maritimes et les transporteurs maritimes non exploitants de navires. Les renseignements sont enre-



gistrés dans une base de données. À l'avenir, le système sera adapté à d'autres modes de transport.

- **Fonction de recherche manuelle** - Les utilisateurs du CTS peuvent cibler une cargaison sur la base d'indicateurs de risque tels que l'origine, le type de marchandises, etc.
- **Fonction de recherche automatisée** - Les données recueillies peuvent faire l'objet de recherches automatiques. Lorsqu'une cargaison répond à l'un des critères de recherche pré-établis, le CTS alerte les utilisateurs, en vue de contrôles et de démarches plus approfondis.
- **Gestion des listes de surveillance** - Les recherches peuvent renvoyer à des listes prédéfinies, appelées « watch-lists », telles que des listes de produits, de provenance ou de transporteurs suspects.
- **Gestion des activités de contrôle** - Le système fournit des renseignements sur les activités des utilisateurs et enregistre le statut des conteneurs (vérifiés, retenus pour inspection, résultats d'inspection). Tout renseignement utile concernant un envoi peut être ajouté, notamment après inspection (résultat de l'inspection, photos, etc.).
- **Communication interne** - Les utilisateurs peuvent communiquer entre eux et échanger les données provenant du CTS par la voie de courriers électroniques internes.
- **Exportation de données** - Les données extraites des manifestes peuvent être exportées et mises en regard d'autres jeux de données (tels que les déclarations de douane), à des fins de comparaisons et d'analyses plus fouillées.
- **Sécurité** - Le CTS est un système qui fonctionne de manière autonome au sein d'une administration. Seuls les utilisateurs autorisés par cette dernière auront accès à l'outil et aux données.

Les avantages

1. Évaluation de risques systématique et efficace du fret à l'importation, à l'exportation et en transbordement. A l'importation, le CTS permettra d'identifier les envois à haut risque avant l'arrivée des marchandises.

2. Circulation plus rapide du fret ne présentant qu'un risque faible - Bien que les services douaniers puissent décider, pour diverses raisons, de cibler une transaction présentant un niveau de risque faible, une évaluation systématique des risques permettra de faciliter le traitement des marchandises à faible risque.

3. Affectation efficace des ressources - les Administrations douanières pourront concentrer leurs ressources opérationnelles (personnel, scanners et autres dispositifs) sur les cargaisons présentant le niveau de risque le plus élevé.

4. Suivi des activités de ciblage et de contrôle - Les autorités pourront contrôler les mesures prises par leurs fonctionnaires et vérifier le statut des envois à haut risque, à tous les stades de l'inspection.

En savoir +

cargotargetingsystem@wcoomd.org



**REINER – the specialist
for custom stamps!**

**REINER – le spécialiste
des cachets pour la douane !**

100 Jahre
REINER
www.reiner.de

Ernst Reiner GmbH & Co. KG | Baumannstr. 16
78120 Furtwangen/Germany | Phone +49 7723 657-0 | reiner@reiner.de

Premier rapport de l'OMD sur les trafics illicites



CETTE ANNÉE, L'OMD publie le premier numéro de son Rapport sur les trafics illicites. Ce rapport rompt en quelque sorte avec la tradition, l'OMD ayant jusqu'alors l'habitude de publier trois rapports distincts traitant respectivement des tendances et modalités du trafic de tabac, de drogues et de marchandises portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle (DPI).

Le nouveau rapport comporte six chapitres, chacun consacré à une thématique unique : recettes, drogues, DPI, environnement, sécurité et Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN). Y sont analysées les saisies rapportées par les Membres dans la base de données du CEN.

Il s'adresse principalement aux fonctionnaires des douanes chargés de lutter contre les trafics illicites qui y trouveront des informations techniques, telles que les nouveaux itinéraires et modes opératoires utilisés par les trafiquants, ainsi qu'une vision globale des différents phénomènes analysés et les dernières données concernant les programmes et activités de l'OMD en matière de lutte contre la fraude.

Dans l'introduction de ce nouveau rapport, le Secrétariat de l'OMD attire l'attention du lecteur sur les éléments suivants :

- Les chapitres sur les drogues et sur l'environnement mettent en exergue les résultats des opérations internationales de lutte contre la fraude coordonnées par le Secrétariat de l'OMD qui montrent l'importance de mesures globales concertées pour lutter contre les infractions commises dans ces domaines.
- Le chapitre sur les recettes décrit la complexité du système de fraude commerciale et met en évidence les efforts déployés par les Membres de l'OMD pour faire face au commerce illicite d'alcool et de cigarettes.
- Le chapitre sur les DPI illustre la croissance constante du trafic illicite des produits pharmaceutiques faux et contrefaisants obtenus en grande partie via Internet.
- Le chapitre sur la sécurité révèle que l'instabilité qui s'étend dans le Moyen-Orient entraîne la prolifération du trafic illicite des armes et un accroissement du commerce des précurseurs chimiques susceptibles d'être utilisés pour fabriquer des engins explosifs.

Le rapport est accessible uniquement aux fonctionnaires de la lutte contre la fraude. Un extrait est toutefois disponible au grand public sur le site Internet de l'OMD.

En savoir +
enforcement@wcoomd.org

Dernières adhésions aux instruments de l'OMD

Convention du Système harmonisé



Guinée-Bissau

Date d'adhésion : 23 mai 2013

147^{ème} Partie contractante

Convention de Kyoto révisée



Albanie

Date d'adhésion : 4 juin 2013

86^{ème} Partie contractante

En savoir +
communication@wcoomd.org

**YOU'LL NEVER LOOK AT CARGO
THE SAME WAY AGAIN.**



The Next Generation of Mobile Cargo Scanning Has Arrived.



Engineered around your business, the all-new CX-Mobile™ G3 cargo scanner provides maximized efficiency, safety and cost savings in a new, sleek design. Easy to maintain and operate, the CX-Mobile G3 offers a fully customizable cabin built to your unique specifications with unparalleled performance, comfort and flexibility. And, the completely redesigned exterior is durable and corrosion-free for long-lasting cargo scanning in even the toughest of environments.

For more information, contact us at L-3com.com/sds, inforequest.sds@L-3com.com or +1-781-939-3800.



Antibiotiques

Antipaludiques

Plus d'un milliard d'articles dans les filets de l'Opération Biyela



Cubes Maggi



Insecticide



Anti-inflammatoires



Paracétamol



Machine à coudre



Viagra



Traitement de l'hépatite C chronique



Anesthésique local



Dextrose injectable



Anticancéreux/
Immunosuppresseurs



Bougies d'allumage



Analgésiques

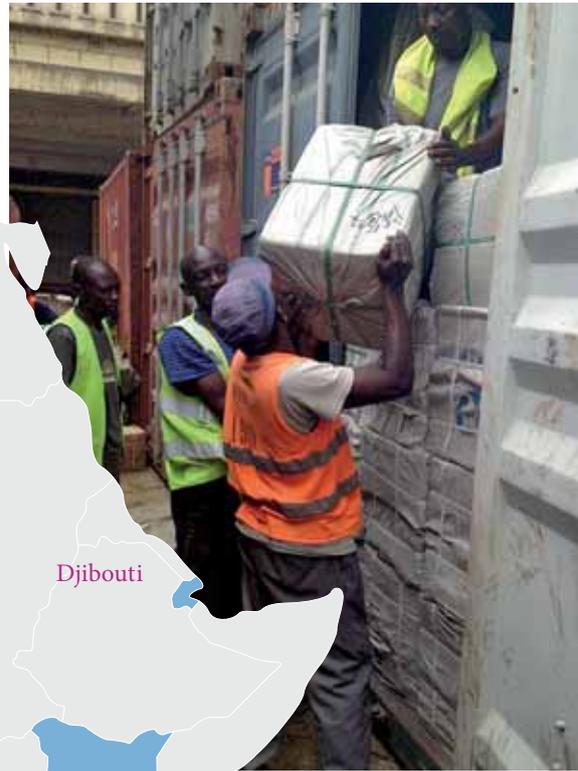


Anticonvulsifs et régulateurs de l'humeur



Corticostéroïdes





23 pays
10 jours
1.1 milliard d'articles interceptés
550 millions de médicaments contrefaisants ou illicites
460 conteneurs inspectés



Produits interceptés

- Pharmaceutiques (550 millions)
- Appareils électroniques (460 millions)
- Autres - cigarettes, produits alimentaires, équipements (90 millions)



Commerce illicite

LORS DES 117^{ÈME}/118^{ÈME} sessions du Conseil de l'OMD, en juin 2011, les Membres ont été invités à se pencher sur la question des risques évolutifs et émergents dans l'environnement douanier et transfrontalier. Tous, sans exception, reconnaissent qu'il faut intensifier la lutte contre les effets déstabilisateurs du commerce illicite.

L'OMD s'est inspirée d'une série de travaux de recherche et a fait appel à l'expérience de ses Membres pour en arriver à une solution adéquate. À ce titre, le Rapport annuel, que publie le Forum économique mondial (WEF), s'est avéré précieux. Dans ce

document, les risques sont regroupés par catégorie. La catégorie "économie illicite" inclut une série de risques, dont la fragilité des États, les échanges illicites, la corruption et la criminalité organisée.

Il y est dit que, «dans un monde constitué en réseaux, la mauvaise gouvernance et les disparités économiques ouvrent la voie à l'essor d'activités prohibées». Dès lors, l'économie illicite, dont le coût pour l'économie légale est énorme, affaiblit les États, menace les possibilités de développement. Elle nuit à l'État de droit et enferme les pays dans une spirale de pauvreté et d'instabilité.

Le présent dossier survole quelques-unes des réponses imaginées par les Administrations des douanes et par leurs partenaires pour mettre fin au commerce transfrontalier illicite. Il met également en lumière les nombreux défis qui émaillent la lutte que mènent les services douaniers contre les auteurs de tels actes. Enfin, il nous rappelle que la croissance du commerce illicite se reflète dans l'augmentation des cas de blanchiment d'argent et souligne la nécessité impérieuse de renforcer les enquêtes en la matière.

Quelques considérations sur le commerce illicite



© Thailand Customs



Kunio Mikuriya,
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
 DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

LE COMMERCE ILLICITE revêt des formes diverses et variées: vente de produits de contrefaçon sur Internet, exploitation illégale des forêts, contrebande de marchandises fortement taxées, blanchiment d'argent, achat d'objets volés, narcotrafic, ... Toutefois, il est un thème qui revient souvent sur le devant de la scène: les conséquences économiques, politiques et sociales du commerce illicite, qui cause un préjudice grave aux États, aux entreprises et aux populations.

Ses effets délétères se manifestent dans la vie quotidienne: les gouvernements ne sont plus à même d'assurer des services publics essentiels car leurs recettes sont détournées par les trafiquants, les criminels et des fonctionnaires corrompus ; ou encore des personnes meurent des suites de l'ingestion de médicaments supposés guérir la malaria, mais qui contenaient, en réalité, de la craie! Les échanges illicites nuisent également à la croissance économique d'un pays, détricotent les programmes de développement social et érodent la confiance des investisseurs.

Le commerce illicite est le fait de deux groupes d'individus: il y a, d'une part, des bandes criminelles organisées, qui mènent leurs activités à une échelle industrielle et souvent, sur la scène internationale et, d'autre part, ceux que je

qualifierais d'entrepreneurs criminels. La plupart du temps, l'activité de ces derniers est légitime, mais il arrive qu'ils adoptent des comportements illicites opportunistes, dès lors que la récompense, ou les gains substantiels qu'ils entrevoient, l'emportent (et de beaucoup) sur les risques encourus.

Le commerce illicite est généralement le reflet de son pendant légal. Bien souvent, la complexité du cadre réglementaire, la bureaucratie, la corruption et la forte pression fiscale qui pèsent sur les opérateurs légitimes les incitent à repenser leur modèle et à s'aventurer sur le marché noir. Plus le modèle commercial est complexe et obscur, plus forte est la probabilité qu'une société s'adonne à des activités prohibées, qui, si elles ne sont pas circonscrites, peuvent s'ériger en système criminel.

La complexité et le manque de transparence ont permis à des chaînes logistiques internationales de devenir un havre, tant pour les opérateurs licites que pour les opérateurs illicites. En outre, grâce aux progrès des technologies de la communication et de la logistique, les parties peuvent effectuer leurs transactions commerciales dans plusieurs pays simultanément, en utilisant des intermédiaires ou des fournisseurs tiers comme écran à des opérations répréhensibles.



Il est de notoriété publique que les opérateurs malhonnêtes et les criminels profitent au quotidien de l'Internet et d'autres canaux de communication, à des fins d'escroqueries de grande envergure et de fraudes, sans être arrêtés par aucune frontière. Ces activités, dont l'ampleur et la portée étaient inconcevables il y a dix ans, peuvent aujourd'hui s'effectuer d'un clic de souris sans quitter son fauteuil.

En tant que membres de la communauté douanière internationale, responsable de la lutte contre la fraude, comment pouvons-nous agir ensemble? Face aux menaces d'envergure internationale que ces opérations clandestines font peser, les services douaniers et autres forces de répression n'ont qu'un pouvoir restreint. Quel type d'environnement créer pour que nous puissions être interconnectés et unis dans une approche commune?

Nous devons à tout prix améliorer notre connaissance des risques associés aux réseaux clandestins pour mieux saisir les interdépendances entre les mouvements licites et illicites de marchandises, de personnes, d'argent et d'informations. Dans le cas présent, les cadres juridiques en vigueur peuvent s'avérer insuffisants lorsqu'il s'agit d'échanger des informations et des renseignements à des fins de saisies, d'enquêtes et de poursuites, en cas d'infraction transnationale.

Il faudrait, en priorité, renforcer le cadre de contrôle et la réglementation, moyennant une harmonisation des stratégies de répression. La priorité devrait aussi aller à la coopération et à l'intensification des partenariats public-privé de manière à cibler à la fois l'offre et la demande illicites. Une collaboration renforcée entre organisations régionales et internationales partageant les mêmes vues peut également changer la donne.

Face à des menaces communes, nous, les Membres de l'OMD et nos partenaires, devons faire front. L'OMD est pour la communauté douanière internationale un espace unique de partage d'expériences. L'organisation permet aussi à ses Membres d'entrer en contact avec des experts, qui peuvent satisfaire leurs besoins, quels qu'ils soient, ou leur proposer une assistance opérationnelle, sous des formes diverses, dans le cadre de la lutte contre ce fléau qu'est le commerce illicite.

Nous devons acquérir une connaissance plus pointue des formes que revêtent, de nos jours, la contrebande et la criminalité transfrontalières, pour mieux circonscrire les risques évolutifs et émergents. À ce propos, je tiens à souligner l'importance du réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) de l'OMD. Le CEN est une base de connaissances, qui re-

groupe des rapports de saisies du monde entier et permet le suivi et l'analyse des dernières tendances du commerce illicite et des formes qu'il revêt.

J'exhorte les Membres de l'OMD à participer activement au CEN. Les services douaniers doivent veiller à ce que chaque saisie de marchandises illicites soit enregistrée dans la base de données, qu'il soit question de trafic de drogue, de contrebande de tabac ou de produits de contrefaçon, de faux médicaments, ou de précurseurs chimiques, d'objets volés ou encore de produits de la faune et de la flore ou des biens écologiquement sensibles. En outre, les administrations doivent faire de leur mieux pour que les données soumises soient de grande qualité.

Le commerce illicite nuit gravement à la compétitivité économique, aux recettes publiques, à la paix sociale, à la santé, à la sécurité et à la prospérité générales des populations. En tant que membres d'une communauté que ce problème préoccupe grandement et qui affiche un sens civique prononcé et une certaine fierté, nous devons nous serrer les coudes, pour lutter ensemble contre le commerce illicite, sous toutes ses formes. Ensemble, nous pouvons exercer une influence bénéfique sur les économies et les populations du monde.

Renforcer les contrôles sur les conteneurs maritimes

FÉVRIER 2012. AU Port de Guayaquil en Équateur. Un conteneur transportant des boîtes de racines de manioc à destination de la Belgique est sélectionné pour inspection et est déchargé. 3 668 kg de cocaïne sont retrouvés dans les boîtes, cachés par paquets entre les racines de manioc.

Changement de continent. Au Port de Cotonou au Bénin. Un conteneur de ferraille en provenance de la Bolivie et de passage au Chili est soumis à un contrôle. Chaque pièce de métal est soigneusement démontée. Le travail est laborieux mais l'inspection n'aura pas été vaine : une des pièces de métal recèle 56 kg de cocaïne.

Plus à l'est. Au Port de Karachi au Pakistan. Cette fois, c'est une cuisinière en route vers l'Ukraine qui est démontée. 25 kg d'héroïne y ont été cachés.

Ces saisies constituent un petit échantillon des nombreux succès remportés grâce au travail des Unités de contrôle portuaire créées et formées par le Programme de contrôle des conteneurs (PCC), développé conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Situées aux ports maritimes et secs identifiés comme plaques tournantes du trafic par bateau de cocaïne depuis l'Amérique latine, d'opiacés depuis l'Afghanistan et d'héroïne depuis l'Asie du Sud-Est, ces équipes rassemblent plusieurs services en charge de la répression qui unissent leurs compétences et leurs pouvoirs afin de travailler ensemble.

Aujourd'hui, de telles unités sont opérationnelles dans 19 pays. Vu son succès, le Programme sera rapidement élargi à 22 nouveaux pays, qui doivent s'y rallier sous peu dès que la formation intégrale de base aura été impartie aux nouvelles unités.

Comblent les lacunes

Il peut sembler évident qu'une politique effective de répression est essentielle dans la lutte contre le trafic de drogues mais,

dans la pratique, de nombreux ports dans le monde ne sont pas à même de mener des contrôles efficaces sur les conteneurs. Pourtant le risque que ces derniers soient exploités aux fins du trafic de drogue et d'autres formes de commerce illicite existe bel et bien.

Le PCC se donne pour objectif d'aider les gouvernements des pays en développement à combler cette lacune en créant, aux ports maritimes et aux ports secs, des structures de lutte contre la fraude qui soient durables, bien gérées et qui comptent sur la présence d'un personnel compétent et qualifié.

Un des défis qui se pose à tout le personnel en charge de la lutte contre la criminalité est le volume considérable du trafic international de conteneurs : en 2011, le débit mondial de conteneurs aux ports s'élevait à 572,8 millions d'équivalents vingt pieds (EVP – mesure standard utilisée pour le transport maritime de conteneurs). Les ports maritimes peuvent avoir à traiter de quelques centaines à 50.000 conteneurs par jour.

Les syndicats du crime organisé profitent de cet énorme volume d'échanges légitimes pour faire passer leurs envois illicites. Les artifices utilisés pour cacher les drogues et d'autres types de marchandises illicites sont impressionnants même si, s'agissant de la cocaïne en particulier, les trafiquants se limitent parfois à ouvrir un conteneur pour y déposer des sacs de drogues juste derrière les portes, technique appelée « rip-off ».

D'autres problèmes rencontrés dans la lutte contre les mouvements illicites de marchandises ont trait aux ressources limitées des pays et au besoin pressant de faire des économies, à la grande variété de procédures portuaires automatisées ainsi que de systèmes et démarches en matière de répression, et, enfin, à la concurrence entre services pour aboutir à des résultats tangibles.

Des contrôles plus intelligents

Le PCC commence par une évaluation des besoins du port concerné et par un examen de questions telles que la configuration du système de sécurité portuaire, les procédures administratives existantes, la capacité à mener une évaluation des risques et les pratiques en la matière, les objectifs prioritaires du pays visé, une évaluation des menaces, etc.

Le personnel de l'unité de contrôle portuaire (UCP) est formé et doté des moyens nécessaires pour identifier et contrôler les conteneurs de fret à haut risque tout en garantissant une intervention minimale afin de ne pas interrompre les échanges et les activités commerciales licites. A cet effet, les responsables de la lutte contre la fraude ont accès à une application basée sur le web qui se sert de toute une série de données portant sur les mouvements de fret maritime à l'étranger.

Bien que le Programme se soit focalisé au départ sur le trafic de drogues, la formation couvre aujourd'hui d'autres domaines plus spécifiques tels que les précurseurs chimiques, la criminalité environnementale et la contrefaçon.

Une formation plus poussée et une assistance de suivi sont également imparties au cours du Programme. A la fin de la période de formation, des membres choisis de l'équipe se voient offrir la possibilité de participer à une mission d'étude dans un port maritime de référence ayant une expérience avérée en matière d'utilisation de bonnes pratiques dans le domaine du contrôle des conteneurs.

Les UCP ont régulièrement accès aux experts et aux services de conseil et de suivi spécialisés et sont encouragés à établir des partenariats et à tisser des liens avec les opérateurs commerciaux et le secteur privé ainsi qu'avec les fonctionnaires expérimentés des administrations douanières et autres services de répression.

Allier les compétences – associer les services

L'absence de mécanismes de coopération et de coordination inter-institutionnelle peut



faire obstacle aux activités de lutte contre la fraude. Les UCP réunissent en une même structure plusieurs services en charge de la lutte contre la fraude et de la répression afin de permettre un échange plus direct des informations opérationnelles en temps réel et de tirer parti des différentes compétences et prérogatives en présence.

« À Guayaquil, la coopération entre la douane et la police équatorienne fait partie de la routine », déclare le responsable régional de l'ONUDC pour toutes les unités de la région latino-américaine. « Non seulement le nombre de saisies a augmenté, mais en plus de grandes organisations criminelles ont ainsi pu être démantelées », explique-t-il. Le Programme a remporté un tel succès que le gouvernement équatorien est en train de mettre en place des UCP dans tous les ports maritimes.

L'Unité de Guayaquil a encore récemment démontré son efficacité en saisissant en deux jours, le 16 et le 17 mai dernier, plus de 2 tonnes de cocaïne dans quatre envois distincts à destination de l'Espagne, de la Chine, des États-Unis et de l'Italie.

L'établissement d'UCP a également eu un impact important au Pakistan puisqu'elles ont permis de renforcer et de maximiser la coopération entre la Douane et la « Anti Narcotics Force » (ANF), agence pakistanaise en charge de la lutte contre la contrebande de drogues.

Au cours d'une inspection, les responsables de l'ANF peuvent détecter une fraude ou encore tomber sur un trafic qui n'est pas lié aux stupéfiants. L'affaire est alors transmise aux douanes qui poursuivent l'enquête. L'inverse peut également se produire. Les contrôles conjoints entre l'ANF et la douane n'ont donc rien d'exceptionnel.

Le Pakistan a du reste été l'un des premiers pays à bénéficier du PCC lorsque ce dernier a été lancé en mars 2006. Aujourd'hui, des UCP ont été déployées dans deux ports maritimes et sept ports secs. L'UCP de Karachi en particulier a non seulement à son actif plusieurs des plus grandes saisies effectuées mais, par ailleurs, elle peut se targuer de compter en son sein d'excellents formateurs multilingues, qui ont joué un rôle essentiel dans le déploiement du PCC dans la région. Cette unité est en passe de devenir un centre d'excellence du PCC dans la région qui permettra de former non seulement d'autres unités mais aussi d'établir de bonnes pratiques sur le profilage des conteneurs, leur interception, les saisies et le suivi des opérations menées afin d'appuyer le travail de toutes les UCP établies dans la région.

Source de renseignements

Le programme vise à développer une coopération plus étroite et des mécanismes d'échange d'informations entre les participants au projet ainsi qu'avec d'autres ports et services chargés du contrôle des stupéfiants.

Un outil de communication et d'échange de données dédié a été créé à cet effet. Baptisé ContainerCOMM, il permet de procéder à un échange sécurisé de courriels contenant des informations confidentielles, comme par exemple les mouvements de conteneurs suspects ou encore les coordonnées d'un exportateur, entre UCP mais aussi avec les services de répression préalablement autorisés d'autres pays. L'outil est également utilisé pour le rapport de saisies touchant un ou plusieurs pays participants au PCC afin de faciliter les enquêtes a posteriori.

L'échange d'informations entre UCP s'est

révélé être très efficace pour la facilitation des enquêtes et a permis dans certains cas d'aboutir à des saisies. En 2012, l'UCP basée à Guayaquil, par exemple, a diffusé des renseignements et des informations qui ont débouché sur trois saisies de cocaïne au port d'Anvers (en Belgique), une à Valence (en Espagne) et une au Panama. Par ailleurs, grâce au Panama, et plus particulièrement à l'UCP du port de Balboa, 201 kg de cocaïne ont été saisis à Anvers.

« Dès le départ, nous avons participé à la formation de l'UCP à Guayaquil et nous nous sommes également chargés de mener les visites de contrôle », explique un douanier belge. « Nous avons donc pu tisser une relation forte avec l'équipe et rester en contact grâce au système ContainerCOMM de l'OMD ».

Et demain ?

Le succès du programme au cours des six dernières années peut avoir abouti à un changement dans les itinéraires, les routes et les ports privilégiés par les trafiquants et à l'avenir, le programme examinera avec plus d'attention ces nouvelles tendances. De nouvelles unités de contrôle portuaire et d'autres opérations seront prévues dans de nouveaux pays et régions afin de garantir la pérennité du succès remporté.

À l'heure actuelle, le PCC est opérationnel dans différents ports en Afghanistan, en Albanie, au Bénin, au Cap-Vert, au Costa Rica, en Équateur, en Géorgie, au Ghana, au Guatemala, en Guyane, en Jamaïque, au Monténégro, au Pakistan, au Panama, au Paraguay, au Sénégal, au Suriname, au Togo et au Turkménistan.

En savoir +

enforcement@wcoomd.org

Le commerce illicite des substances appauvrissant la couche d'ozone, nouveau défi à l'horizon?

«Des cas de commerce illicite de HCFC ont déjà été enregistrés dans certains pays. Il faut donc absolument que nous prenions les devants et que nous fassions preuve de vigilance».

Shamila Nair-Bedouelle,
CHEF DE L'UNITÉ OZONEACTION, PNUE-DTIE

TOUS CEUX QUI connaissent le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone savent qu'il est souvent considéré comme l'accord environnemental multilatéral le plus abouti. En témoignent le fait que, depuis les années 1980, 98 % des produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone ont été éliminés et que ce Protocole est le premier accord environnemental international à avoir été ratifié universellement ; le dernier pays à l'avoir ratifié, en 2013, est le Sud Soudan.

Cependant, en dépit des résultats spectaculaires et d'un degré inédit de coopération internationale, il y a une ombre au tableau: la contrebande. Dans le passé, ce problème était déjà un véritable défi pour les forces de répression. S'il n'est pas maîtrisé, il pourrait, dans une certaine mesure, compromettre la réussite du Protocole.

Le Protocole de Montréal vise à protéger la couche d'ozone, véritable bouclier protecteur de la Terre, par l'arrêt progressif de la production et de la consommation de 100 produits chimiques de fabrication industrielle, connus sous le nom de «substances appauvrissant la couche d'ozone» (SAO). Parmi ces substances, se trouvent les chlorofluorocarbures (CFC), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC), les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme.

Au titre du traité, les pays en développement et les pays industrialisés se voient

assigner des responsabilités comparables, mais différenciées. S'ils prennent tous des engagements contraignants et mesurables, qui doivent être respectés dans des délais clairement fixés, le calendrier d'élimination, lui, est décalé, les pays en développement ayant 10 ans de plus pour supprimer progressivement ces substances. Cet état de fait a eu comme effet imprévu d'encourager le commerce illicite des SAO. Les fraudeurs ont su profiter du fait que la production était limitée et contrôlée dans certains pays, alors que, dans d'autres, elle pouvait se poursuivre sans relâche.

Or il y avait bel et bien une demande pour ces SAO. Au-delà des échéances fixées pour leur élimination, la volonté de se procurer des CFC, par exemple, n'a pas faibli, car ils étaient nécessaires au fonctionnement de certains appareils anciens, tels que des climatiseurs et des réfrigérateurs. Les produits chimiques de remplacement pour ces appareils s'avéraient souvent plus coûteux, ce qui renforçait d'autant l'intérêt pour les CFC vendus en contrebande. Le commerce illicite était d'autant plus attrayant que d'énormes profits pouvaient être réalisés et que les risques de détection étaient faibles. À l'époque, de nombreuses autorités douanières ignoraient tout de la question. En outre, les sanctions vis-à-vis des contrevenants n'avaient dans la plupart des États aucun effet dissuasif. Il n'est dès lors pas surprenant que le commerce illicite ait continué à s'épanouir et qu'au milieu des années 1990 il ait représenté plus de 12 % de la production mondiale de SAO.

Face à cette menace, en 1997, les parties au Protocole de Montréal ont imaginé un système de licences, destiné à contrôler le commerce des SAO et à prévenir la contrebande. En sus de cette mesure, de nouveaux efforts ont été consentis pour soutenir les services répressifs et, plus particulièrement, les administrations des douanes, dans leur lutte contre le commerce illicite. Grâce à la répression menée de front dans de nombreux pays et à l'arrêt progressif de la production et de la consommation de CFC et de halons, la contrebande de ces produits a considérablement faibli, même si des saisies sont encore effectuées de-ci de-là. Se pose alors la question de l'origine de substances qu'on ne peut officiellement plus produire depuis trois ans.

Cela dit, les forces de répression pourraient être confrontées à un autre défi potentiellement bien plus conséquent. En 2007, les signataires du Protocole ont décidé d'accélérer l'élimination des HCFC, ces produits chimiques qui devaient remplacer temporairement les CFC afin que ces derniers puissent être éliminés plus rapidement. Les niveaux de production et de consommation des pays en développement sont gelés depuis janvier de cette année et tous les pays doivent contrôler et limiter le commerce des HCFC. Nous nous trouvons dans les mêmes circonstances que celles qui prévalaient au moment où le commerce illicite de CFC a pris de l'ampleur.

L'éventualité d'une forte augmentation de la contrebande de HCFC, au fur et à mesure de leur retrait, suscite de vives inquiétudes et ces activités illicites pourraient mettre en péril les objectifs du Protocole de Montréal. De fait, dans le monde entier, les agents des douanes saisissent déjà d'importantes cargaisons de HCFC de contrebande, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement. Afin d'éviter l'émergence d'un nouveau marché noir bien enraciné, comme ce fut le cas auparavant pour les CFC et les halons, les administrations des douanes doivent faire preuve de vigilance. Les agents doivent être correctement informés, afin de pouvoir lutter activement contre la contrebande de SAO. Ils doivent établir de solides liens de collaboration avec les fonctionnaires chargés de la mise en œuvre du Protocole à l'échelon national, et il est indispensable qu'ils établissent également une coopération fructueuse avec leurs homologues des niveaux régional et international.

Au travers de la Division Technologie, Industrie et Économie (DTIE), Unité OzoneAction, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se propose de fournir renseignements, assistance et conseils, aux employés de la douane et des services répressifs. Il y a plus de dix ans, le PNUE a lancé un programme mondial de formation douanière et de renforcement des capacités, organisant des ateliers régionaux à l'intention des douaniers et des représentants d'autres services gouvernementaux dans le monde entier. Le programme, financé par le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, est toujours en cours. Outre les formations, le PNUE a produit une large gamme de matériels d'information destinés aux fonctionnaires des douanes, dont un manuel de formation douanière et diverses brèves, fiches signalétiques et affiches. Beaucoup de ces outils ont été conçus en collaboration avec l'OMD. Le PNUE et l'OMD ont également développé, ensemble, un excellent module d'apprentissage en ligne. Ce cours est hébergé sur la plate-forme de formation de l'OMD et aborde les questions fondamentales du Protocole de Montréal, à savoir l'appauvrissement de la couche d'ozone et le commerce illicite des SAO. Tout douanier désirant le suivre doit contacter le coordinateur national de l'OMD au sein de son administration ou directement l'équipe e-learning de l'OMD.

Le système iPIC (procédure du consentement préalable en connaissance de cause) est une autre initiative développée par le PNUE. Elle a débuté en 2006, avec un petit nombre de pays. Ce mécanisme informel

leur a permis de procéder à des échanges de renseignements, avant expédition des cargaisons, et de pouvoir ainsi mieux contrôler les échanges et identifier les envois suspects et indésirables. L'iPIC a évolué, pour se convertir, petit à petit, en une initiative mondiale entre pays désireux de renforcer la mise en œuvre de leur système national de licences pour les SAO, de contrôler efficacement le commerce des SAO et de prévenir les activités illicites. Un nouveau système iPIC en ligne a vu dernièrement le jour. Il donne aux pays participants un accès personnalisé permanent aux données les plus importantes provenant du système de licence des autres pays associés au projet, en temps réel. Les pays qui ne sont pas encore membres sont vivement encouragés à le rejoindre.

Le succès actuel du Protocole de Montréal est largement dû au travail de la douane et des services de contrôle aux frontières. Ce sont principalement eux qui assurent la collecte des données nécessaires à la supervision et au contrôle des échanges, ainsi qu'à la détection et à la prévention du commerce illicite. Dans les prochains mois et les prochaines années, au fur et à mesure de l'élimination des HCFC, nous dépendrons à nouveau, très étroitement, de la vigilance des douaniers et de leur détermination à faciliter le commerce légal et à combattre la contrebande. Grâce aux activités organisées en collaboration avec l'OMD, le PNUE continuera à épauler ces hommes et ces femmes partout dans le monde, pour éviter une hausse brusque du commerce illicite des HCFC et s'assurer que le Protocole de Montréal reste un succès.

En savoir +

OzonAction: www.unep.org/ozonaction/Topics/Customs/tabid/6402/Default.aspx

iPIC: www.unep.org/ozonaction/InformationResources/iPIC/tabid/106139/Default.aspx

Green Customs: www.greencustoms.org

Publications récentes disponibles sur le site Web d'OzonAction

- Manuel de formation pour les agents des douanes et de la police (Troisième édition prochainement disponible)
- Stratégies en matière de lutte contre le commerce illicite des HCFC et du bromure de méthyle
- Évaluation du risque de commerce illicite des HCFC
- Note d'information : Contrôler le commerce des HCFC
- Guide rapide à l'usage de la douane et des services de répression - Modifications apportées à la Nomenclature 2012 du SH applicables aux HCFC et à d'autres SAO
- Fixation d'un système de contingents d'importation des HCFC

Les nombreux défis que représente la lutte contre le trafic de biens culturels



Un fonctionnaire de l'Agence des États-Unis pour l'immigration et la lutte contre la fraude douanière (ICE) tient dans ses mains une pièce qui fait partie d'une collection de 67 objets illégalement importés aux États-Unis et restitués à la République dominicaine. Ces objets ont été découverts dans le cadre d'enquêtes menées en collaboration avec le Bureau américain des douanes et de la protection des frontières (CBP) dans plusieurs métropoles américaines.

Le pillage des biens culturels est l'une des formes les plus anciennes de criminalité transfrontalière organisée. Il est peu à peu devenu un phénomène mondial qui transcende les frontières. Plusieurs initiatives ont été développées par des organisations internationales impliquées dans la prévention et la lutte contre ce trafic. Un programme dénommé ARCHEO a notamment été développé par le Bureau régional de liaison chargé du renseignement de l'OMD pour l'Europe occidentale en vue d'améliorer les connaissances des agents des douanes, en particulier de ceux travaillant dans les services de renseignement et de lutte contre la fraude. Son but principal est d'aider les administrations des douanes à lutter contre ces fraudes sur le plan opérationnel.

CHACQUE ANNÉE, DES milliers d'objets disparaissent des musées, des églises, des collections privées ou d'institutions publiques. Qu'il s'agisse d'armes anciennes, de tableaux, de pièces de monnaie, de montres, d'objets religieux ou de pièces d'archéologie, ce sont des dizaines de milliers d'objets appartenant au patrimoine culturel et archéologique qui sont volés.

Le pillage du patrimoine culturel a commencé il y a des milliers d'années et certains réseaux encore en place aujourd'hui existent depuis des siècles. Néanmoins, au cours des dernières décennies, le trafic illicite de biens culturels a atteint des proportions dignes d'une épidémie.

Il est un fait notoire que les estimations quant à la quantité de pillages et de vols d'œuvres d'art et à ce qu'ils rapportent sont peu fiables. Les spécialistes s'accordent toutefois à dire qu'il s'agit là d'une des plus grandes entreprises illégales du monde, représentant des millions de dollars et à laquelle s'intéresse tout naturellement le crime organisé.

En général, le terme « organisé » se réfère à des réseaux dont l'activité consiste à gérer les nombreux changements de mains, depuis le moment du vol (ou de fouilles clandestines) jusqu'à celui où les objets atteignent l'utilisateur final (les grands collectionneurs, musées, institutions d'art, etc.). Le fait que ces réseaux coordonnent leurs activités et utilisent les mêmes canaux que les associations « traditionnelles » de malfaiteurs ne signifie pas pour autant que ces dernières y participent.

La contrebande d'objets culturels n'exige pas toujours une grande organisation ni l'intervention d'une structure et de réseaux tels qu'on l'entend par « crime organisé ». Dans le cas, par exemple, de petits objets en jade de Chine, un individu peut aisément en transporter une quantité plus ou moins grande sur lui. Il est dès lors inutile de recourir à une organisation qui en assurerait l'approvisionnement constant.

Au bout de la chaîne, se trouvent les personnes qui achètent des pièces archéologiques dans des magasins, sur Internet ou lors de ventes aux enchères publiques ou privées. L'analyse par des chercheurs des données portant sur les ventes par Internet



Une enquête internationale de deux ans a permis de restituer à l'Égypte un sarcophage vieux de 3000 ans. Les agents du Bureau américain des douanes et de la protection des frontières (CBP) l'avaient intercepté en 2008 à l'aéroport international de Miami afin de contrôler sa conformité aux exigences phytosanitaires. Un spécialiste avait alors déferé le cas à l'équipe du CBP chargée de la lutte contre la fraude et à l'Agence pour l'immigration et la lutte contre la fraude douanière (ICE) afin qu'ils enquêtent sur cet objet orné de hiéroglyphes. Le propriétaire de la galerie d'art n'ayant pu fournir aucun document crédible quant à la provenance de l'œuvre exportée, celle-ci fut considérée comme un bien volé, avant d'être saisie et restituée ensuite à l'Égypte.

et aux enchères révèle une augmentation de la demande d'objets archéologiques. Les acheteurs n'hésitent pas un seul instant à acheter de belles pièces sans que la provenance ou l'historique de propriété ne soient officiellement établis. Les catalogues de ventes aux enchères proposent à la vente tant des articles faux que des vrais obtenus illégalement. Il en est de même du marché illicite des antiquités qui connaît également une activité croissante dans le domaine des reproductions et de la contrefaçon.

Criminalité transfrontalière

Les délits en matière d'art et d'antiquités sont souvent de nature transfrontalière. Les œuvres volées et les pièces d'antiquité décou-

vertes suite à des fouilles illégales passent pour la plupart les frontières afin d'être vendues à l'étranger.

Une récente opération douanière internationale a permis de mettre en lumière le nombre croissant d'œuvres d'art illicitement importées dans l'Union européenne (UE), exportées à partir de celle-ci, ou encore traversant son territoire. Des objets d'art et des pièces issues de fouilles archéologiques ou ayant été dérobés passent les frontières de manière illégale pour être vendus sur le marché noir en Europe. Cependant, ce sont souvent les États-Unis ou la Russie, considérés comme un Eldorado par les malfaiteurs, qui constituent leur destination finale.

Afin de passer les frontières sans être détectés, les objets seront soit non déclarés et cachés dans un conteneur, un bagage ou un sac, soit déguisés, comme c'est parfois le cas avec des tableaux de grande valeur. Cette technique consiste à peindre un tableau contemporain par-dessus l'original de manière à obtenir plus facilement les permis nécessaires pour l'exportation ou à donner de faux renseignements sur l'attribution et la qualité du tableau afin de tromper les autorités chargées de la délivrance des certificats.

« Un bien obtenu illégalement acquiert souvent une provenance et un propriétaire fictifs, informations créées de toute pièce par le vendeur ou l'intermédiaire qui possède quelques notions d'histoire de l'art ou d'archéologie. »

“La principale valeur ajoutée du programme ARCHEO réside dans le fait qu’il relie des agents des douanes à des experts au niveau mondial, leur permettant de la sorte de contacter toute personne à même de confirmer la nature d’un objet, pour ensuite prendre les décisions adéquates lorsqu’ils se trouvent confrontés à une transaction suspecte.”

L’utilisation de documents falsifiés précisant le type de bien, sa provenance ou sa valeur est également une pratique courante. Ces documents servent à prouver l’authenticité du bien et à fournir la garantie qu’il n’a pas été volé. Ainsi, un bien obtenu illégalement acquiert souvent une provenance et un propriétaire fictifs, informations créées de toute pièce par le vendeur ou l’intermédiaire qui possède quelques notions d’histoire de l’art ou d’archéologie. Au-delà de la simple protection du patrimoine culturel, cette activité frauduleuse pose deux problèmes stratégiques liés : le blanchiment d’argent et l’évasion fiscale.

Le commerce illicite de biens culturels a un impact non seulement sur des pays tels que la France, la Grèce ou l’Italie qui possèdent, sans conteste, certains des sites archéologiques et œuvres d’art parmi les plus riches au monde, mais aussi sur des pays ravagés par les conflits, que comme c’est actuellement le cas en Syrie et au Mali. Quant à l’Irak, ce pays constitue un cas de figure extrême du phénomène. Au cours de l’invasion américaine en 2003, plus de 15 000 objets auraient été dérobés dans les galeries et salles d’entreposage du Musée national iraquien et plus de 10 000 sites archéologiques pillés.

Les outils

Plusieurs initiatives ont été développées par des organisations internationales impliquées dans la prévention et la lutte contre le trafic illégal des biens culturels, telles que l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), le Conseil international des musées (ICOM), INTERPOL et l’OMD.

Parmi les outils développés figurent des bases de données, dont une sur les biens

volés (INTERPOL) et d’autres sur les législations nationales (UNESCO, Réseau européen du patrimoine HEREIN, Conseil de l’Europe).

A des fins d’information et de sensibilisation sur les risques liés au commerce illégal, l’ICOM a établi des listes rouges reprenant les catégories ou les types d’objets protégés par la loi. Ces listes, qui permettent aux institutions et aux marchés d’identifier les catégories d’objets susceptibles de faire partie d’un commerce illicite, peuvent également constituer un instrument utile pour les services des douanes.

D’autres outils techniques, sous forme de recommandations, sont destinés aux marchés commerciaux ; c’est le cas par exemple du Code international de déontologie pour les négociants en biens culturels, ou, plus spécifiquement pour le commerce en ligne, des « Mesures élémentaires concernant les objets culturels mis en vente sur Internet ». Les outils techniques comprennent également des documents normalisés, tels que le modèle de certificats d’exportation relatif aux biens culturels (UNESCO-OMD), et la norme Object-ID, qui est une norme de description internationale minimum pour les biens culturels.

ARCHEO

Lutter contre ce type de commerce requiert une forte mobilisation de la part des administrations douanières. Il est cependant extrêmement difficile de contrôler le mouvement des biens culturels vu les difficultés liées à leur identification. Le manque d’expertise des douaniers pose régulièrement problème, notamment lorsqu’il convient d’évaluer la valeur réelle d’un bien et l’authenticité de sa provenance.

Un programme dénommé ARCHEO a été récemment développé par le Bureau régional de liaison chargé du renseignement de l’OMD pour l’Europe occidentale en vue d’améliorer les connaissances des agents des douanes, en particulier de ceux travaillant dans les services de renseignement et de lutte contre la fraude. Son but principal est d’aider les administrations des douanes à lutter contre le trafic illicite des biens culturels sur le plan opérationnel.

ARCHEO est un « outil de communication en temps réel » pour l’échange d’informations et la coopération dans le domaine de la protection du patrimoine culturel au sein des administrations des douanes, des agences nationales compétentes, des organisations internationales et de leurs réseaux régionaux, ainsi que d’autres organismes chargés de la lutte contre la fraude ayant des responsabilités similaires.

En tant qu’application de CENcomm (Communication du réseau douanier de lutte contre la fraude), ARCHEO est basé sur Internet et n’est accessible qu’à un groupe d’utilisateurs fermé. Les informations transmises au moyen de cet outil sont cryptées et sécurisées, et l’application est peu onéreuse et facile d’utilisation. Tous les utilisateurs sont connectés via une adresse URL sécurisée et dispose chacun d’un nom d’utilisateur et d’un mot de passe.

Les objectifs, très variés vu la diversité des partenaires concernés, comprennent le partage de renseignements et d’informations, l’échange de bonnes pratiques, de matériel de formation, de guides d’identification, ainsi que de toute information jugée pertinente. Toutefois, la principale valeur ajoutée du programme réside dans le fait qu’il relie des agents des douanes à des experts au niveau mondial, leur permettant de la sorte de contacter toute personne à même de confirmer la nature d’un objet, pour ensuite prendre les décisions adéquates lorsqu’ils se trouvent confrontés à une transaction suspecte.

En savoir +

enforcement@wcoomd.org
office@rilo-we.org



IPM

INTERFACE
PUBLIC-MEMBRES

L'OUTIL DE L'OMD POUR LUTTER CONTRE LA CONTREFAÇON

*DÉJÀ 53 PAYS PARTICIPENT.
REJOIGNEZ LE PROJET IPM!*

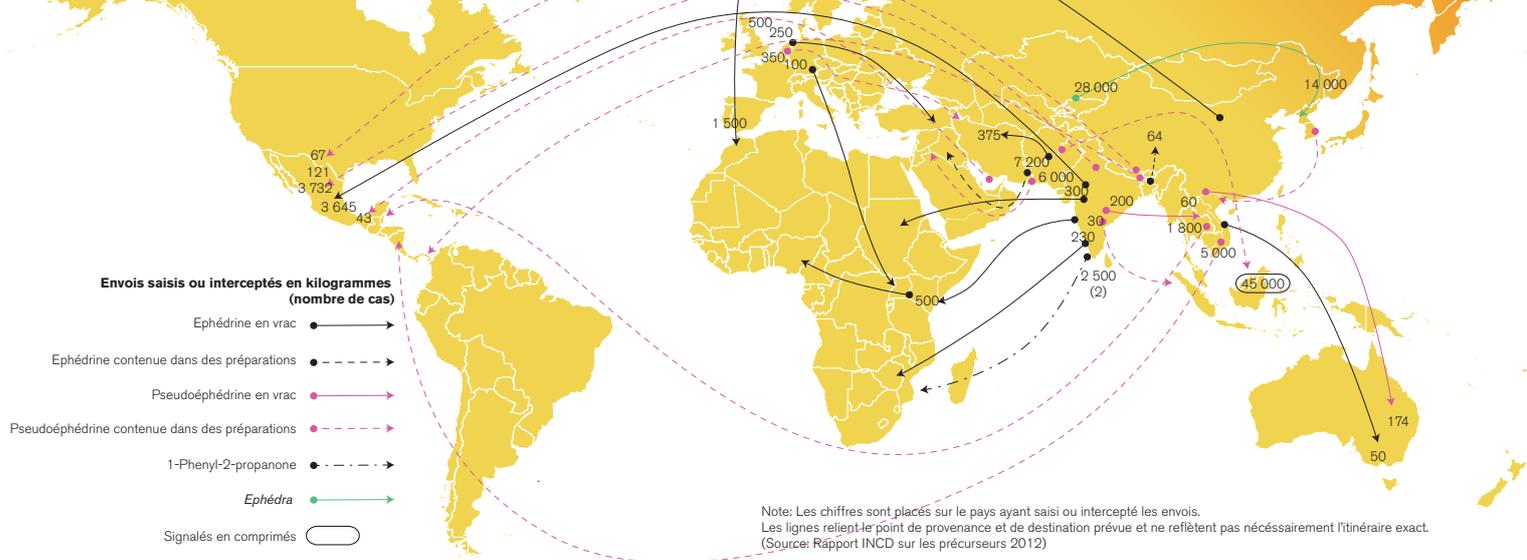
CONTACTER L'ÉQUIPE IPM :

TÉL. : +32 2209 95 02

EMAIL : IPM@WCOOMDPUBLICATIONS.ORG

WWW.WCOIPM.ORG

Communications post-opération Pila identifiant les itinéraires de trafic, les saisies et les envois interceptés pour la période avril 2010-octobre 2012



Contrôle des précurseurs de drogues : défis et résultats

Rossen Popov,

SECTION CONTRÔLE DES PRÉCURSEURS, ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPEFIANTS

La communauté internationale parvient à lutter efficacement contre le trafic de précurseurs chimiques sur ce qui était jadis considéré comme les principaux marchés. Cependant, les outils actuels de coopération internationale et d'échange d'informations fonctionnent tellement bien qu'ils obligent les trafiquants à chercher de nouvelles substances non contrôlées et à se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement, ce qui pose de nouveaux défis, notamment pour les autorités douanières.

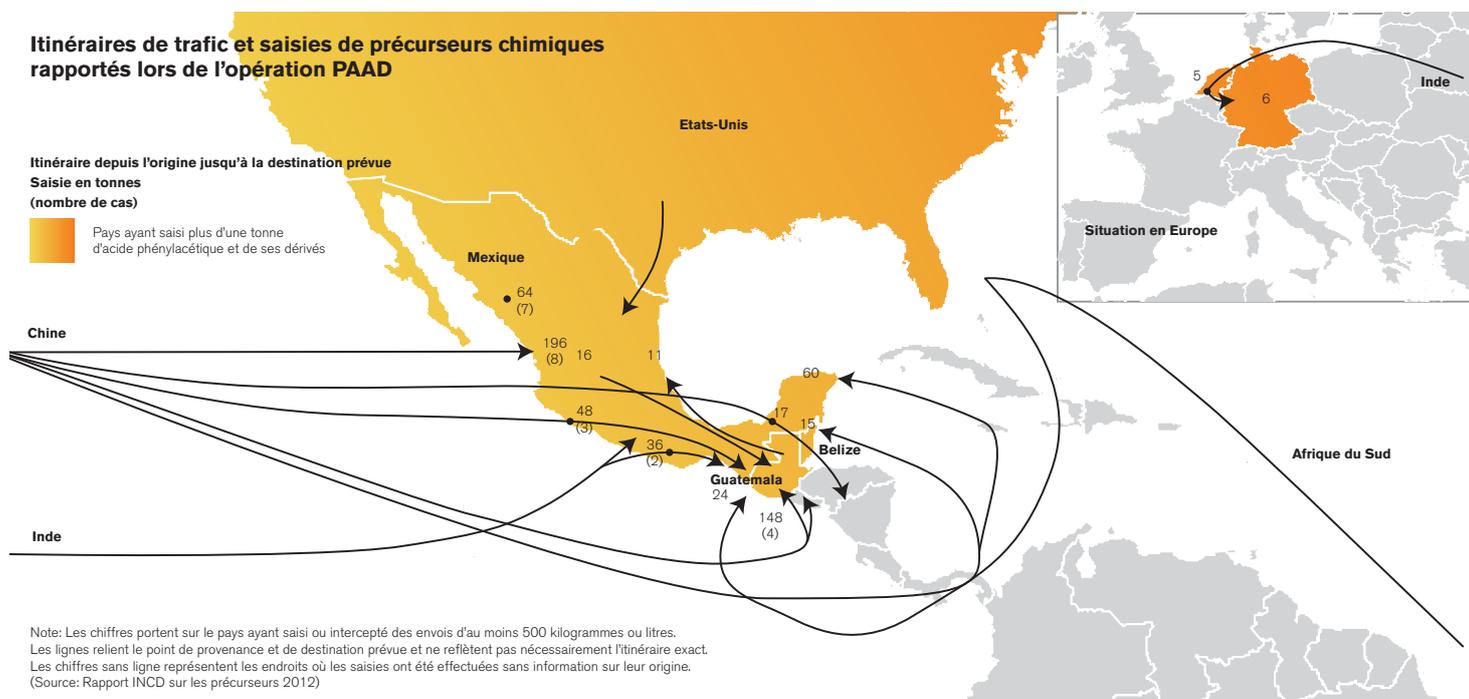
PLUS DE 25 ans après l'adoption de la Convention des Nations unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, les trafiquants ont encore recours à des précurseurs chimiques pour la fabrication de drogues illicites. Toutefois, les règles du jeu ont considérablement changé : en effet, il est devenu plus difficile et plus dangereux aujourd'hui de se procurer les 23 substances chimiques placées sous contrôle et figurant sur les listes de la Convention de 1988. De nombreux progrès ont été réalisés : presque tous les pays du monde ont adhéré à la Convention de l'ONU, des législations nationales existent et la coopération multilatérale ainsi que la communication au niveau mondial ont été renforcées.

Les raisons du succès

Différents facteurs sont à l'origine de ces résultats positifs. Il convient en premier lieu de mentionner le système de notification préalable à l'exportation, qui permet aux pays exportateurs de vérifier avec les autorités des pays importateurs si les transactions concernant des substances chimiques sont licites ou non. Ce système, administré par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et basé à Vienne, a permis de réduire de manière considérable les détournements, des marchés internationaux, de précurseurs de drogues et de substances chimiques. En l'espace de quelques années à peine, 136 pays se sont déjà inscrits et utilisent ce système en ligne avec une moyenne d'envoi et de réception de 1 800 notifications par mois.

Vu la rapidité avec laquelle les modes de détournement, de trafic et d'utilisation des précurseurs évoluent, l'OICS a créé en 2012 le Precursors Incident Communication System (PICS), une plateforme multilatérale d'échange en temps réel d'informations et de renseignements sur des incidents (transactions suspectes, expéditions interceptées, saisies), afin que des enquêtes puissent être menées au niveau bilatéral ou régional. En moins d'un an, plus de 240 utilisateurs parmi 60 gouvernements et huit organisations internationales et régionales, y compris l'OMD, ont eu recours à ce système.

Itinéraires de trafic et saisies de précurseurs chimiques rapportés lors de l'opération PAAD



Une coopération opérationnelle internationale accrue a également porté ses fruits. Les travaux dirigés par l'OICS des Task Forces auxquelles participent des gouvernements et des partenaires clé - tels que l'OMD, l'ICPO-Interpol, le programme de contrôle des conteneurs de l'ONU/DC/OMD - ont donné lieu au lancement de différentes opérations ponctuelles au niveau international ; le but étant d'empêcher le détournement de précurseurs chimiques et de déclencher des enquêtes visant à remonter les filières et d'identifier les sources. De l'avis général, ce genre d'activités s'est avéré très efficace. Citons à titre d'exemple les opérations DICE contre le trafic d'anhydride acétique utilisé dans la fabrication illicite d'héroïne, ainsi que les opérations Crystal Flow (2007-2008), Ice Block (2009), PILA (2010), PAAD (2011), EPIG (2012) qui ont permis d'identifier et d'empêcher un grand nombre de cas de détournement de précurseurs d'ATS (stimulants de type amphétamine).

Défis

De nombreux défis restent encore à relever en matière de contrôle des substances chimiques. L'un d'eux réside dans le fait que certains pays ne disposent tout simplement toujours pas d'autorités nationales compétentes actives en matière de contrôle. Ceci est notamment le cas dans certaines parties de l'Afrique, ce qui rend cette région particulièrement vulnérable et en fait la cible des trafiquants qui s'y procurent des substances chimiques à des fins illicites.

Pose également problème aujourd'hui l'apparition de substances chimiques alternatives, notamment de précurseurs fabriqués sur commande par l'industrie chimique sur la base de commandes faites à l'étranger. Ainsi, bien que les préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine constituent, de nos jours encore, la source principale pour la fabrication illicite de méthamphétamine en Asie occidentale et du Sud-Est, on observe, sur le continent américain, une tendance, extrêmement dangereuse et sans précédent, à utiliser des substances chimiques non inscrites sur les listes de contrôle.

En ce qui concerne l'héroïne, le détournement des circuits nationaux et la contrebande à travers les frontières sont aujourd'hui les méthodes les plus communément utilisées par les trafiquants pour approvisionner les fabricants en Afghanistan.

Il ne fait aucun doute que les organisations de trafiquants et le crime organisé s'adaptent très rapidement aux pressions exercées par les autorités de réglementation et de lutte contre la fraude. On voit également apparaître de plus en plus de sortes différentes de drogues synthétiques. La faculté d'adaptation dont font preuve les trafiquants, qu'il s'agisse de changer de sources d'approvisionnement ou de déplacer les laboratoires clandestins, montre à quel point il convient de disposer de mécanismes flexibles pour y faire face.

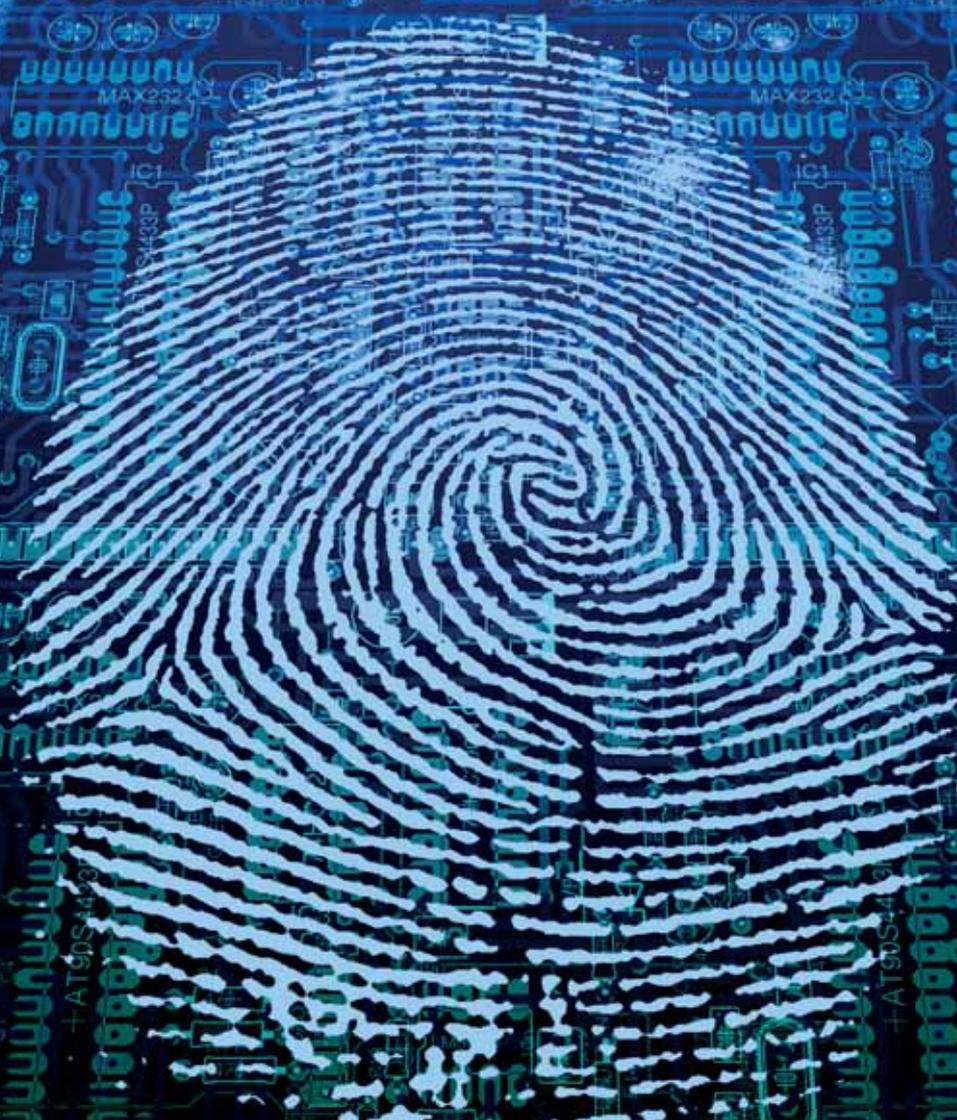
L'essentiel est que la communauté internationale continue de renforcer les systèmes d'échange d'informations et de renseignements stratégiques sur des commandes suspectes, des envois de marchandises et des saisies, le tout en temps réel. Les organisations internationales et multilatérales ont un rôle important à jouer à cet égard, notamment en facilitant l'échange d'informations.

En résumé, le système de contrôle des précurseurs chimiques a obligé les trafiquants à se tourner vers les circuits de distribution nationaux, les possibilités de s'approvisionner sur le marché international licite étant limitées. Les outils actuels de coopération internationale et d'échange d'informations sont tellement performants qu'ils obligent les trafiquants à rechercher de nouvelles substances non contrôlées et de nouvelles méthodes d'approvisionnement. Enfin, suite au durcissement des mesures de contrôle, les voies de détournement deviennent de plus en plus complexes.

Toutes ces nouvelles tendances représentent autant de nouveaux défis pour les autorités douanières. Pour les relever, les agences internationales et multilatérales, telles que l'OMD et les Nations unies, seront de plus en plus appelées à multiplier et à coordonner leurs efforts.

En savoir +
www.incb.org

Traquer le crime électronique : des structures différentes, un seul et même objectif



LA TECHNOLOGIE BASÉE sur l'Internet, rapide, commode et anonyme, est devenue l'un des principaux moteurs de toute une panoplie d'activités criminelles, dont beaucoup relèvent de la mission répressive de la Douane. Au rang de ces activités figurent le commerce de produits de contrefaçon et celui de produits faisant l'objet d'une interdiction ou d'une restriction, ainsi que la contrebande de marchandises soumises à accises, telles que les cigarettes et l'alcool.

En raison de la croissance mondiale exponentielle de la criminalité liée à Internet, connue sous le nom de criminalité électronique, de nombreux pays se sont dotés d'unités spécialisées dans la lutte contre le phénomène. Ces équipes écument le web, pour y grappiller tous les renseignements qui pourraient s'avérer utiles, au titre de la prévention, de la détection, du travail d'enquête et des poursuites judiciaires pour infraction à la législation douanière. Le présent article expose le mode de travail de ces unités, les outils qu'elles utilisent et les défis auxquels elles doivent faire face.

Des unités contre la criminalité par Internet

La plupart des unités de lutte contre la criminalité par Internet, constituées au sein des administrations douanières, sont placées sous la houlette des services répressifs. En France, c'est le travail d'une unité appelée Cyberdou@ne, qui a été créée en 2008 et compte 15 fonctionnaires (huit analystes et sept enquêteurs spécialisés). Ce sont principalement des ingénieurs informaticiens du secteur privé, recrutés par les services douaniers pour leur connaissance des technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'exemple des Pays-Bas est particulier, dans la mesure où le Centre néerlandais des services Internet, fondé fin 2008, est une plateforme rassemblant plusieurs agences, qui effectue des missions pour divers organes placés sous l'autorité du ministère des finances (l'Administration fiscale nationale, la Police fiscale, l'Administration des douanes, le Centre pour le savoir et la communication et le Service chargé du remboursement de l'impôt). Le Centre emploie 30 agents, dont cinq viennent des services douaniers.

Au sein de l'Agence des États-Unis pour l'immigration et la lutte contre la fraude douanière (ICE), deux départements ont confié la lutte contre la cybercriminalité à des

unités spéciales: le Service d'enquête sur la sécurité intérieure (HSI), qui a créé le Centre pour la cybercriminalité (C3) en 1997, et le Centre national de coordination du droit de propriété intellectuelle (IPR Center), en 2008.

Le C3 compte trois unités distinctes, néanmoins complémentaires: l'unité chargée d'enquêter sur l'exploitation des enfants, l'unité responsable de la cybercriminalité et l'unité de criminalistique informatique, spécialisée dans la recherche de preuves informatiques. Outre une assistance directe durant les enquêtes, elles proposent des formations pour les services répressifs locaux, fédéraux et internationaux. Juges, procureurs et personnel militaire peuvent également bénéficier de formations.

De nombreux pays ayant une unité de lutte contre la criminalité par Internet en aident d'autres, où existent des structures analogues. Par exemple, les quatre membres de l'unité de la Douane tchèque, fondée en 2009, ont effectué des visites d'étude dans des unités similaires, à l'étranger, dans le cadre de leur formation.

Les méthodes de travail

Souvent, ces équipes spécialisées épaulent d'autres services de la Douane. Elles se chargent, par exemple, de récolter des preuves, pour les unités d'enquête. Dans ce cas, elles sont parfois amenées à recueillir des renseignements sur une personne ou à chercher plus d'informations sur un dossier particulier. Elles peuvent aussi procéder à des communications sous une identité fictive, se procurer des biens et surveiller les mouvements financiers.

Les équipes peuvent également entreprendre de leur propre initiative des recherches sur les sources ouvertes à partir de mots clés. Une fois l'infraction constatée, l'enquête peut être menée directement par l'unité, ou confiées à d'autres organes compétents, pour compléter d'enquête et mesures ultérieures. Pour orienter leurs recherches, certaines unités consultent les plateformes d'information des services douaniers qui publient l'actualité de la Douane et des informations relatives à des menaces potentielles. Ces informations proviennent d'articles de presse, de décisions judiciaires, de rapports de saisies, etc.

La plateforme d'information des Pays-Bas s'appelle The Daily. L'unité consulte égale-

ment le site Europe Media Monitor (EEM), qui centralise des rapports provenant de portails d'information du monde entier, publiés en 60 langues. Les articles sont classés, les textes sont analysés et des données en sont extraites, pour être ensuite regroupées. Le système émet des alertes et produit des présentations visuelles intuitives.

Enfin, les fonctionnaires affectés à ces unités sont souvent chargés d'observer les tendances et de concevoir de nouveaux logiciels. En outre, ils sont responsables de la criminalistique informatique, dont le but est de récupérer et d'analyser les indices numériques recueillis sur des ordinateurs saisis.

Coopération

Pour mettre la main sur un coupable, les agents recueillent des données à partir de sources ouvertes. Ils peuvent, par exemple, chercher un numéro de téléphone ou une adresse électronique sur Internet. Mais la méthode la plus couramment utilisée, pour renforcer la surveillance de la toile ou trouver de plus amples renseignements sur une personne ou un produit suspects, consiste à demander des informations à plusieurs organismes, dont, surtout, les fournisseurs de services électroniques, les opérateurs de portails d'enchères et les serveurs publicitaires.

Les agents peuvent également suivre des mouvements financiers douteux ou mener des opérations d'infiltration. La première méthode nécessite, entre autres, une coopération active avec les prestataires de services financiers et de services de paiement (autorités émettrices de cartes bancaires, PayPal ou Western Union). L'ampleur des opérations d'infiltration dépend, elle, des prérogatives des services douaniers, dans le cadre des procédures pénales. Il s'agit, par exemple, d'acheter clandestinement des produits vendus par internet ou de faire appel à des agents infiltrés.

Internet pose un défi unique aux services de répression de la Douane. Contrairement aux entreprises réelles, on ne peut apposer de scellés sur un site internet, dont les propriétaires peuvent se trouver n'importe où dans le monde. En l'absence d'un accord d'entraide judiciaire avec le pays où se trouve le prestataire, lorsque les enquêteurs débusquent un site hébergé hors des frontières nationales, il est très difficile, voire impossible, d'enquêter de manière adéquate.

L'accord de coopération passé entre Cyberdou@ne, en France et son pendant allemand, ZIRE, est souvent cité en exemple. Une des parties peut demander l'assistance de l'autre pour obtenir des informations provenant de services Internet ou de fournisseurs de messagerie électronique, d'administrateurs des forums, de groupes de discussion, de sites de messagerie, des réseaux sociaux, de banques et de sociétés de cartes de crédit. Elle peut aussi demander des devoirs d'enquête supplémentaires (identification des propriétaires de numéros de téléphone fixe et mobile, recherche de renseignements sur des individus et des opérateurs, dans les bases de données 'open source' par exemple).

Les logiciels

Les équipes spécialisées doivent disposer de plusieurs types d'outils. Il faut avant tout que les recherches sur Internet soient aussi automatiques que possible, tout en restant efficaces. C'est à ce stade que des moteurs de recherche adaptés s'avèrent cruciaux. Des systèmes simples, du type Google Search, sont très répandus, mais il en existe d'autres (qui s'accompagnent souvent d'un droit de licence), qui permettent aux utilisateurs de saisir des critères de recherche une seule fois et d'accéder à plusieurs moteurs de recherche simultanément.

Certains logiciels de recherche spéciaux offrent, outre les fonctionnalités de base, la possibilité d'analyser les informations, de présenter les relations entre des sujets d'intérêt sous une forme graphique et de superviser les réseaux sociaux. L'Open Source Intelligence Suite d'EMM en est un exemple. Cette application de bureau permet d'identifier des entités citées dans des textes choisis et de visionner les relations qui les unissent. Développé par la Direction générale des Affaires intérieures de la Commission européenne, en collaboration avec le Centre commun de recherche, le logiciel peut être téléchargé gratuitement.

Un logiciel spécial est également nécessaire, pour procéder à des recherches sur le «web profond», partie du world wide web à laquelle les moteurs de recherche habituels ne donnent pas accès. Il semble que près de 96% du contenu Internet relève de ce «web profond», qui est donc un vaste réseau anonyme, invisible aux yeux de l'utilisateur lambda, sur lequel on peut communiquer sans se faire repérer.

Le Groupe d'experts sur la délinquance électronique de l'OMD

En 2001, le Comité de la lutte contre la fraude de l'OMD a créé le groupe d'experts sur la délinquance électronique (GEDE). Ce dernier est chargé de fournir des conseils sur les aspects de la cybercriminalité, qui intéressent les services douaniers. Le GEDE a rédigé plusieurs documents, qu'il actualise régulièrement et qui sont mis à disposition des Membres, sur le site de l'OMD. En voici une sélection, à titre d'exemples: Suivi de la position de statut de fret (2006); Exploitation de données lors de processus de gestion du risque (2007); Directives des meilleures pratiques aux fins des enquêtes en ligne (2007); Violation des droits de propriété intellectuelle sur Internet; Modèle de base pour une unité organisationnelle centralisée de lutte contre la cyberdélinquance (2009); Exploitation des données (2010).

Cela dit, les services douaniers néerlandais ont conçu un outil, Dores, grâce auquel ils peuvent télécharger des bases de données se cachant «derrière» le web visible.

Sont également utilisées les applications gratuites grâce auxquelles on peut retrouver des adresses IP ou des noms de domaine. Les outils de téléchargement de sites Internet sur un ordinateur local sont également très utiles et donnent la possibilité de consulter et d'analyser le site «miroir», sans être connecté. Ils sont indispensables aux procédures judiciaires, dans la mesure où il ne faut que très peu de temps pour fermer un site proposant un contenu illicite ou le reloger à une autre adresse.

Compte tenu de la place qu'occupent les technologies dans le travail quotidien des unités, celles-ci doivent à tout prix suivre leur évolution. Aux États-Unis, l'unité de criminalistique informatique (C3) rencontre régulièrement des représentants du secteur des technologies, afin de tester de nouvelles technologies et de s'équiper des outils qui répondent aux exigences toujours plus nombreuses posées par les affaires de cybercriminalité. Les chiffres le prouvent: entre 2004 et 2012, le volume des données soumises à examen par les agents de terrain du HSI, a augmenté de plus de 4 000 %.

Les défis présents et à venir

Des risques et défis divers peuvent compliquer le travail de repérage et d'enquête. La quantité même d'informations faisant suspecter une infraction douanière en est un. La toile est une source intarissable de renseignements, parmi lesquels on peut, sans peine, trouver des indices d'éventuelles fraudes ou infractions. Le véritable défi est

de savoir comment gérer, évaluer et traiter ces montagnes d'informations.

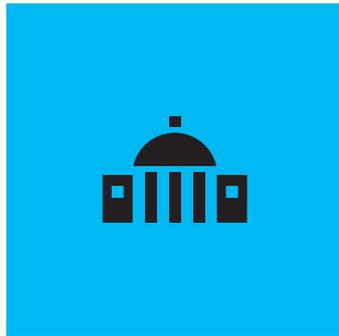
Par ailleurs, grâce à un outil électronique d'anonymisation assez répandu, appelé Tor, certains sites peuvent fonctionner comme des «services cachés». Ce logiciel rend quasiment impossible la géolocalisation d'un ordinateur en fonctionnement, ou d'un individu qui consulte un site donné. Un des sites cachés les plus connus répond au nom de «Silk Road». On peut y acheter ou y vendre de la drogue, comme on achèterait un livre ou un vêtement.

Vous ne le trouverez pas en tapant simplement son nom dans un moteur de recherche. Pour y accéder, chaque utilisateur dispose d'un logiciel spécial et d'un mot de passe. Non seulement toutes les communications sont cryptées, mais les utilisateurs paient à l'aide d'une monnaie virtuelle (le bitcoin), couramment utilisée pour les paiements en ligne et qui peut être échangée contre de l'argent réel.

Enfin, pour vendre leurs marchandises, certains utilisent des images, des fichiers audio ou des vidéos. Dans ces cas, les outils conçus à l'origine pour la recherche de texte, utilisés par les services douaniers et répressifs, s'avèrent totalement inopérants. Des outils de reconnaissance d'images permettant d'identifier des objets précis, comme des armes, ont été élaborés et les experts envisagent désormais le développement d'outils de reconnaissance du contenu de fichiers audio et vidéo, ainsi que l'utilisation de matériel d'enregistrement.

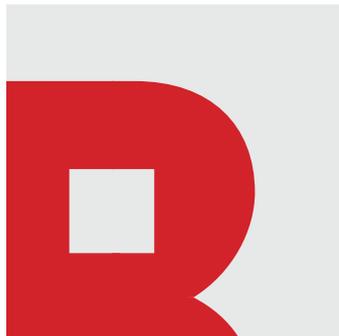
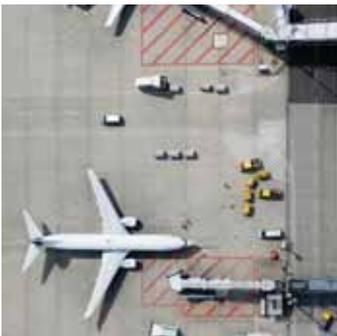
En savoir +

www.wcoomd.org



Smarter Government for a Smarter Planet.

On a smarter planet, where customs organizations work to achieve both control and trade facilitation, IBM believes that a new differentiation strategy is needed to remain competitive. This strategy is inherently collaborative and based on sharing information across international supply chain participants and government agencies.



The information channel can help drive the next generation of customs strategies and transformational opportunities. A digital information channel must build upon the understanding that the world is becoming instrumented, interconnected and intelligent to enable a smarter planet.



Through a unique combination of industry experience and expertise, IBM is helping customs organizations drive transformative change, improve organizational accountability, reduce fraud, strengthen security and develop future-proof capabilities.

A Smarter Planet starts with smarter governments. Let's build a Smarter Planet.



ibm.com/government

Gérer les marchandises de grande valeur: gros plan sur les saisies d'ivoire

Les stocks d'ivoire confisqué grossissent au fil des ans. Se pose dès lors la question incontournable de la gestion des stocks par les autorités et du sort qui doit leur être réservé.

Le 30 avril dernier, les autorités douanières de Hong Kong ont intercepté 113 défenses d'éléphants, soit 300 kilos d'ivoire d'une valeur estimée à environ 3 millions de dollars de Hong Kong (386 000 dollars américains environ). À destination de Singapour, la cargaison expédiée par avion provenait du Burundi, où il n'y a plus d'éléphants. Toutefois, le Burundi dispose encore d'un stock massif d'ivoire, hérité du passé. Il se pourrait que des "fuites" se soient produites dans ces réserves.

Le Burundi n'est pas le seul pays qui détienne des réserves d'ivoire et court le risque de voir ces stocks gouvernementaux pillés et écoulés illégalement. Certains pays d'Asie où d'importantes saisies sont effectuées, tels que Hong Kong (Chine), la Malaisie, la Thaïlande et le Vietnam, connaissent le même problème, tout comme les pays d'Afrique où l'essentiel du braconnage est perpétré et où certaines saisies sont opérées.

Un risque bien avéré

«Hong Kong est en passe de devenir le Fort Knox de l'ivoire», écrit un journaliste de CNN, dans un article publié en mars, «Les énormes saisies d'ivoire sont source de maux de tête élephanques», ajoute-t-il.

Les services douaniers de Hong Kong déclarent avoir saisi plus de 12 tonnes d'ivoire, depuis 2010, soit bien plus de 4000 défenses. Une partie de ces saisies est utilisée à des fins de formation, d'identification et d'éducation. Les autorités participent, notamment, au «programme de base de données ADN» dirigé par un laboratoire de l'Université de Washington, aux États-Unis. Des scientifiques y ont entamé un exercice de cartographie des points chauds du braconnage, par une analyse de l'ADN des défenses saisies. En règle générale, les régions dans lesquelles les braconniers sévissent changent peu et ces données devraient aider les forces de l'ordre à s'attaquer au trafic à sa source.

Le reste des stocks est géré par le Ministère de l'agriculture, de la pêche et de la conservation et conservé en "lieu sûr". À Hong Kong, c'est un secret jalousement gardé, car, sur le marché noir, le kilo d'ivoire se vend à plus de 1 000 dollars américains. Les autorités ne sont donc pas enclines à prendre le moindre risque. Des gardes patrouillent dans les locaux où l'ivoire est entreposé et ces lieux sont équipés de caméras de surveillance.



Mais les pays ont une aptitude très variable à protéger efficacement les saisies de grande valeur. Lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES), qui s'est tenue à Bangkok, en mars 2013, TRAFFIC International déclarait: «À l'échelon national, il est exceptionnel que les grosses saisies d'ivoire fassent l'objet d'une enquête. Les preuves médico-légales sont très rarement, voire jamais, prélevées et analysées. En outre, dans la plupart des pays, la gestion transparente et responsable des stocks d'ivoire est un concept extrêmement flou».

Le Secrétariat de la CITES, lui-même, reconnaît que, chaque année, une large part des saisies d'ivoire africain disparaît. En Zambie, par exemple, depuis 2010, sur les 30 tonnes d'ivoire stockées, près de 3 tonnes ont été dérobées par des voleurs, qui les ont probablement vendues au marché noir. Au Mozambique, en février 2012, 266 pièces en ivoire d'éléphant, d'un poids d'environ 1,1 tonne, ont disparu de la réserve centrale d'ivoire de Maputo. Des stocks d'ivoire ont également disparu en Thaïlande et aux Philippines.

Ces vols doivent absolument être signalés. En effet, ils impliquent probablement des personnes informées, ou des individus qui exercent un certain contrôle sur les stocks et, par conséquent, d'autres pays seraient certainement intéressés par les résultats d'enquêtes sérieuses, les circonstances ou le modus operandi. De plus, de nouveaux vols pourraient ainsi être empêchés.

Conseils de gestion

Les pays qui souhaitent obtenir des conseils ou des exemples de bonnes pratiques en matière de gestion du risque attaché à la saisie de certains produits de contrebande qui pourraient engendrer un profit substantiel une fois soustrait aux autorités, peuvent se référer au Recueil des pratiques opérationnelles douanières en matière de lutte contre la fraude et de saisie (COPES), de l'OMD.

Le recueil souligne que «Dans la mesure où les Administrations douanières appliquent des pratiques rigoureuses de responsabilisation et participent à des audits interne et externe de leurs systèmes et des biens, il existe moins de risques de manquement grave à l'intégrité dans le programme de saisie gouvernemental».

«La douane peut pratiquer de manière proactive la gestion des risques en entreprenant des inspections régulières des articles saisis», précise le Recueil, qui fournit également des exemples précis de procédures rigoureuses et d'exigences en matière de documentation appliquées par les Membres de l'OMD. Il contient également un exemple de plan opérationnel destiné à établir et à mener un régime d'inspection inopinée des installations de stockage des marchandises et dans lequel est décrit un dispositif permettant de tenir des registres stricts, afin d'identifier les failles éventuelles et de pouvoir y remédier.

Le Recueil a été complété récemment et des conseils innovants ont été ajoutés. Ils portent sur la gestion des biens saisis et sur la sécurité des fonctionnaires des douanes, pendant les opérations de contrôle et lors des saisies. Il est disponible en cinq langues (anglais, français, espagnol, arabe et serbe), sur le site Web de l'OMD.

Enregistrer, analyser et enfin détruire

«Dans de nombreux pays d'Afrique et d'ailleurs, l'envergure des réserves d'ivoire et leur part éventuelle dans l'offre illicite d'ivoire, sont une inconnue de taille, qui nous empêche actuellement de comprendre tous les rouages de ce trafic », peut-on lire dans le rapport « Elephants in the Dust, The African Elephant Crisis », présenté lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la CITES. Selon ce même rapport, « le voile pourrait être en grande partie levé, si les pays avaient l'obligation de recenser tous les stocks d'ivoire importants et de les déclarer auprès du Secrétariat de la CITES».

Pour qu'il soit possible de déterminer si le commerce illicite est le résultat du braconnage, ou de fuites dans les réserves officielles, les autorités devraient fournir plus de détails sur les marchandises saisies. Les accords internationaux relatifs au commerce des animaux se contentent d'obliger les pays à faire rapport du poids total des défenses confisquées, mais pas du nombre de pièces saisies, ni de leur poids respectif. Or ces informations permettraient de fixer plus aisément l'âge et le sexe des éléphants tués pour leurs défenses et de vérifier si ces défenses ont fait l'objet de saisies antérieures. Le Recueil COPES présente quelques exemples de formulaires de saisie détaillés ainsi que de reçus de détention

des biens saisis, pour faciliter le travail des administrations qui auraient besoin de renforcer leurs procédures d'enregistrement.

Effectuer des analyses génétiques pour identifier l'origine de l'ivoire saisi est également essentiel. Lors de leur réunion de 2013, les Parties à la CITES ont déclaré que «les parties impliquées dans les saisies d'ivoire à grande échelle (500 kg ou plus) devraient recueillir des échantillons de l'ivoire saisi dans les 90 jours suivant la saisie, et, si possible, faire de même pour toutes les grandes saisies ayant été réalisées ces 24 derniers mois. Elles devraient immédiatement soumettre ces échantillons à un laboratoire d'analyses médico-légales capable de déterminer de manière fiable l'origine des échantillons afin de pouvoir s'attaquer à toute la chaîne du crime. »

Certains pays ont choisi de détruire leurs stocks, pour alléger la charge financière et limiter la tentation que représentent ces stocks où reposent des centaines de défenses. En juin 2012, le Gabon a décidé de brûler les 4 825 kg d'ivoire confisqués, dont 1 293 pièces d'ivoire brut (principalement des défenses, mais également 17 730 pièces d'ivoire travaillé). On estime que le poids total équivalait à près de 850 éléphants. Plus récemment, les Philippines ont annoncé qu'elles brûleraient leur stock en juin 2013. Les organisations environnementales internationales et les organisations de conservation ont applaudi la mesure. Elles estiment que tout ce qui n'est pas indispensable aux analyses médico-légales doit être détruit.

Les groupes de protection ciblent maintenant ceux qu'ils appellent «la bande des huit», ces pays qui sont au cœur du commerce illicite d'ivoire (Kenya, Thaïlande, Ouganda, Tanzanie, Vietnam, Malaisie, Philippines et Chine). Lors de la session de clôture à Bangkok, les délégués CITES ont entériné la proposition qui consiste à exiger de ces pays qu'ils adoptent un plan d'action, en vue de réduire le commerce de l'ivoire, dans un délai de douze mois. Les délégués ont décrété que, si ces pays ne respectent pas les objectifs, ils seront passibles de sanctions et se verront interdire de faire commerce de leur faune et de leur flore sauvages.

En savoir +

www.cites.org/eng/cop/16
www.wcoomd.org

Blanchiment d'argent et commerce illicite du tabac

LA NATURE MÊME du commerce illicite des produits du tabac, activité qui génère des profits significatifs et dont les transactions sont souvent réglées en espèces, rend ce secteur particulièrement propice au blanchiment d'argent. Toutefois, selon le Groupe d'action financière (GAFI), les autorités se limitent en général à enquêter et condamner le délit initial seul, et très peu d'affaires de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme sont dès lors associées à ce commerce. Il faut que cela change et que nous reconnaissons que ce commerce représente une menace en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, affirme le GAFI, le groupe de surveillance de la criminalité financière au niveau mondial.

Quand on pense à l'industrie du tabac en termes de parts de marché à l'échelon mondial, on cite généralement les grands acteurs commerciaux que sont Philip Morris International (PMI) avec 16 % de part, British American Tobacco (BAT) avec 13 %, Japan Tobacco International (JTI) avec 11 %, l'Imperial Tobacco Group (ITG) avec 5.5 %, et enfin la Chinese National Tobacco Company, qui détient la plus grande part, soit 40 % du marché. Il manque cependant un élément important dans ce tableau : la part que représente le commerce illicite des produits du tabac.

En effet, plusieurs études de sources différentes ont démontré que ce commerce représente un pourcentage important de la part du marché global de la cigarette. Selon certaines estimations, cette part s'élèverait même aujourd'hui aux alentours des 12 %, plus que les parts détenues par ITG et JTI, et presque autant que celle de BAT. La nature même de ce commerce illicite le rend propice au blanchiment d'argent. Mais dans quelle mesure est-il considéré comme une infraction préalable au blanchiment d'argent ? Et que font les autorités de lutte contre la fraude pour tenter d'enrayer ce phénomène particulier ?

Ces différentes questions sont abordées, entre autres points, dans un récent rapport publié

par le GAFI, l'organisme intergouvernemental créé en 1989 afin de fixer des normes et de promouvoir la mise en œuvre efficace des mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles visant à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et toute autre forme de menace à l'encontre du système financier international.

Infractions diverses

Le rapport sur le commerce illicite des produits du tabac se base sur les résultats d'un questionnaire envoyé aux membres du GAFI, de même que sur une série d'études de cas. La première chose qu'il en ressort c'est que les autorités judiciaires se limitent en général à enquêter et condamner le délit initial seul, très peu d'affaires de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme étant dès lors associées à ce commerce.

Ce rapport brosse un aperçu des différentes approches adoptées, par les pays ayant répondu au questionnaire, dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite de tabac, et permet de dégager les quelques premières conclusions suivantes :

1. La plupart des pays considèrent le commerce illicite des produits du tabac comme un délit, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils y voient un délit préalable au blanchiment d'argent, ou qu'ils établissent un lien entre les deux.
2. D'autres délits associés au commerce illicite des produits du tabac comprennent les infractions en matière de fiscalité et de marques déposées.
3. Le commerce illicite des produits du tabac est associé aux infractions fiscales qui ont été reconnues par le GAFI comme délit préalable au blanchiment d'argent.
4. Les autorités de lutte contre la fraude disposent d'un large éventail de sanctions applicables dans les domaines allant de la fraude fiscale, en passant par le non-respect des droits de douanes et d'accises jusqu'à la contrebande.



5. La nature des sanctions, qui vont de la simple amende à des périodes d'incarcération, varie en fonction de différents facteurs tels que l'existence d'un lien avec le crime organisé, l'importance et le volume des ventes illicites.

6. Différentes charges seront retenues contre l'auteur d'une infraction en relation avec le commerce de produits du tabac, mais celui-ci se verra rarement accusé de blanchiment d'argent.

Méthodes utilisées pour le blanchiment d'argent

Dans un compte-rendu portant sur plus de 40 cas de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés au commerce illicite de produits du tabac, plusieurs méthodes de blanchiment ont pu être identifiées dont de nombreuses ressemblent à celles utilisées dans d'autres activités illégales, par ex. :

- Le regroupement de fonds – Combiner le chiffre d'affaires résultant de l'activité illicite à celui d'une organisation ou société sans but lucratif tels qu'un cigarettier ou grossiste, une entreprise de construction ou de transport, un casino privé, un bar ou un night-club.
- Le « schtroumpage » qui consiste à faire effectuer des petits dépôts d'argent par plusieurs membres d'un même groupe.
- La structuration, qui implique plusieurs transactions (dépôts, retraits, transferts) avec un nombre important de personnes



© Michael Schütze/Fotolia.com

effectuant des petits dépôts, sur plusieurs comptes bancaires, de sommes en deçà du seuil qui entraînerait une déclaration obligatoire auprès des banques, des entreprises de service monétaire ou d'opérations de change.

- L'utilisation de prête-noms pour le dépôt sur un compte bancaire en espèces ou sous forme de chèques, les fonds étant ensuite transféré sur un autre compte afin de brouiller l'identité de ceux qui contrôlent ces fonds illégaux.
- Utiliser des intermédiaires professionnels tels que des avocats et/ou des comptables pour la circulation des fonds dans le but de dissimuler l'identité de la personne qui contrôle le fonds de même que la source d'où il provient.
- Complexifier les mouvements afin d'en dissimuler l'origine. Par exemple effectuer des dépôts en espèces auprès d'une institution, émettre ensuite un chèque et le déposer auprès d'une autre institution et utiliser ainsi les fonds constitués pour émettre des chèques payables à des tiers.
- Le « raffinage » dans les casinos, méthode qui consiste à changer des billets de 20 dollars par exemple en billets de 100, ou acheter des jetons de casino sans jouer, et les convertir ensuite en instruments monétaires, un chèque de casino par exemple.
- Investir les produits illicites dans des biens à haute valeur et négociables, comme l'immobilier.
- Investir dans différentes entités.
- Effectuer des transferts de fonds électro-

niques (TFE) vers des bénéficiaires.

- Effectuer des TFE vers des personnes / entités liées à des organisations terroristes.

La réponse des autorités douanières

Quelle est la probabilité que les autorités de lutte contre la fraude étudient le risque de blanchiment d'argent associé au commerce illicite de produits du tabac, et en ont-elles la volonté? Les réponses des autorités douanières montrent qu'il y a un écart entre les enquêtes menées par rapport à l'infraction principale et une éventuelle enquête sur du blanchiment d'argent qui y serait associé, de nombreuses autorités douanières n'ayant pas la capacité juridique et/ou opérationnelle pour mener des enquêtes en matière de blanchiment d'argent.

En l'absence d'une plateforme inter-agences, l'accent sera toujours mis sur l'infraction douanière ou fiscale principale. Fait intéressant, la majorité des pays interrogés ont la capacité, via leurs autorités douanières, à enquêter sur des délits de douane commis par des contrebandiers du tabac. Cependant, seule la moitié environ mènerait une enquête pour blanchiment d'argent, les autres renverraient l'affaire à d'autres institutions telles que des services de police, des agences de renseignements financiers ou spécialisées dans le blanchiment d'argent.

Dans ces circonstances, il est possible que des cas qui pourraient faire l'objet d'une enquête de blanchiment ne le sont pas à cause d'obstacles juridiques et opérationnels auxquels sont confrontées les autorités douanières, et que seules les infractions fiscales et douanières feraient l'objet de poursuites judiciaires. Ceci explique peut-être pourquoi les enquêtes sur des cas de blanchiment d'argent associés au commerce illicite de produits du tabac demeurent insuffisamment exploitées.

Obstacles

Le rapport identifie plusieurs obstacles à la conduite d'enquêtes sur le blanchiment d'argent :

- Les frontières sont souvent la cause d'un ralentissement des enquêtes, les services douaniers n'étant autorisés à agir que sur la base d'une « demande d'assistance mutuelle ».
- Certains pays coopèrent très peu en la matière.
- La volonté des partenaires étrangers à participer dépend en grande partie de

l'intérêt qu'ils ont dans l'enquête.

- Le commerce illicite du tabac n'est que l'une des nombreuses infractions associées aux enquêtes sur les produits du crime et le blanchiment d'argent. Les organisations de lutte contre la criminalité financière doivent établir des priorités et ce commerce ne figure pas toujours en tête de liste de celles-ci.
- Un des pays interrogés a déclaré que, dans le cas d'enquêtes nationales impliquant des infractions commises à l'étranger, le service d'enquête dépendait de ses homologues étrangers pour l'obtention d'éléments probants en temps voulu, faute de quoi ou si l'autre pays avait décidé de négocier avec les suspects, il était impossible d'aller plus loin.

Défis futurs

Les autorités qui ont choisi d'entamer des poursuites sur des cas combinés de blanchiment d'argent, de commerce illicite des produits du tabac et de financement du terrorisme, ont obtenu d'excellents résultats. Il est aujourd'hui nécessaire de renforcer la coopération internationale et de reconnaître que le commerce illicite des produits du tabac représente un risque majeur de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme à l'échelle mondiale.

Le niveau insuffisant de taux de détection, de poursuites des coupables, la facilité de paiement des amendes (risque financier prédéterminé), le manque de coopération, de coordination et de partage d'informations aux niveaux national et international, de même que le manque de volonté de définir une stratégie commune sont autant de facteurs qui contribuent au commerce illicite des produits du tabac et à des activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Parmi les défis futurs, il convient selon le rapport d'identifier les points d'achoppement, d'améliorer les enquêtes menées dans le domaine du blanchiment d'argent et d'aider les pays à élaborer des réponses stratégiques et tactiques au commerce illicite des produits du tabac.

En savoir +

www.fatf-gafi.org

Nigeria : Douane et NAFDAC unies contre le commerce illicite

Dr Paul Botwev Orhii,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE NIGÉRIANE POUR L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET PHARMACEUTIQUES (NAFDAC)

Le commerce international a été à l'origine d'une longue période de prospérité et de stabilité dans le monde et est aujourd'hui considéré comme indispensable au développement des pays. Participer aux échanges mondiaux est désormais envisagé comme une première étape fondamentale vers une montée en puissance économique et un facteur clé de croissance et de développement.

Afin d'être moins tributaire des revenus pétroliers et d'attirer des investissements dans d'autres secteurs économiques viables, le Nigeria a commencé à chercher des moyens de diversifier son économie. Des entreprises pharmaceutiques locales, par exemple, ont récemment amélioré leurs capacités de production et la qualité de leurs produits, avec le soutien du gouvernement, et devraient ainsi parvenir à s'imposer sur le marché international du médicament.

Le gouvernement dispose de services de contrôle et de lutte contre la fraude hautement performants et parfaitement équipés pour relever les défis du commerce international. Ces services, qui travaillent directement avec les importateurs et les exportateurs pour soutenir l'activité commerciale, sont un allié précieux face à la

concurrence mondiale et à l'ouverture de nouveaux marchés, nécessitant de faciliter les flux commerciaux tout en se protégeant efficacement contre le commerce illicite.

Grâce à leur solide coopération, l'Agence nationale pour l'administration et le contrôle des produits alimentaires et pharmaceutiques (NAFDAC) et le Service des douanes du Nigeria (NCS), deux services gouvernementaux investis d'une mission et d'un rôle spécifiques, garantissent la facilitation des échanges et le respect des réglementations. Leurs relations n'ont fait que s'améliorer au fil des ans, ce qui a renforcé la collaboration entre le personnel des deux agences, au profit du secteur commercial et de l'économie tout entière.

Complémentarités

La NAFDAC a été créée en 1993 pour réglementer et contrôler les importations, les exportations, la production, la distribution, la vente et l'utilisation de produits alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques, d'appareils médicaux, de produits chimiques, de détergents et d'eau conditionnée. Ainsi la NAFDAC a la lourde responsabilité de s'assurer que les produits cités qui arrivent sur les côtes du Nigeria ou qui en partent répondent aux normes de qualité prescrites.

Les fonctionnaires de la NAFDAC en poste aux points d'entrée dans le pays (aéroports, ports et frontières terrestres) et ceux chargés de l'inspection des usines de production détenues et exploitées par des fabricants de produits alimentaires et pharmaceutiques sont assistés par des collègues d'autres services apparentés, comme le Service des douanes du Nigeria (NCS), la police, l'Agence nationale pour l'application de la législation anti-drogue (NDLEA) et le Service de la sécurité de l'État (SSS), dans un bon esprit de collaboration.

La NAFDAC et le NCS ont notamment développé une complémentarité qui a renforcé leur collaboration. La Douane a pour mission de lutter contre les activités commerciales illégales et le commerce de produits illicites, dont par exemple l'importation de marchandises contrefaisantes, de qualité inférieure aux normes ou encore n'ayant pas d'autorisation de mise sur le marché, ainsi que l'importation de substances toxiques et dangereuses. Elle vient compléter le travail de la NAFDAC sans toutefois la remplacer dans sa mission de surveillance et de contrôle des produits réglementés.

Initiatives conjointes

La NAFDAC et le NCS ont développé un programme commun de renforcement des capacités pour leur personnel et leurs partenaires. Ce programme prévoit des formations sur les processus de dédouanement et la réglementation des produits. Les deux services ont l'habitude de travailler ensemble, dans le cadre d'examen de produits réglementés et de saisies de faux, de produits périmés ou de qualité inférieure aux normes légales. Un échange de renseignements permet aussi de saisir des importations non conformes dès leur arrivée. Les laboratoires de la NAFDAC effectuent des recherches pour le compte du NCS et ce dernier transmet les produits interceptés.

Responsabiliser le consommateur

Le Nigeria a mis en place une technologie permettant aux consommateurs de vérifier si les médicaments qu'ils viennent d'acheter sont authentiques ou non. Les boîtes de médicaments fabriqués par les entreprises pharmaceutiques comportent sur l'emballage une petite bande, qui ressemble à la case à gratter des cartes de rechargement pour téléphones mobiles. Le client gratte et un code ou numéro unique apparaît. Il envoie ce code par SMS à un numéro gratuit pour vérifier l'authenticité du produit. Deux secondes plus tard, il reçoit un message sur son téléphone : « OUI » si le médicament est authentique ou « NON » si c'est un faux. Il a aussi un numéro local pour alerter les autorités et l'informer de la présence de produits éventuellement toxiques ou mortels sous couvert de médicaments.



tés lors de ses interventions à la NAFDAC pour destruction.

Les deux services sont connectés via un guichet unique, le système intégré d'information douanière. Ils peuvent ainsi partager des informations en temps réel, gérer ensemble les risques et procéder à un échange de renseignements. La NAFDAC peut aujourd'hui suivre les opérations réalisées sur les produits réglementés, cibler des importations à haut risque et établir des profils d'importateurs de produits réglementés.

La NAFDAC et le NCS ont développé et installé ensemble le portail intitulé « Nigeria Trade Hub » (NTH), lancé et mis au point par le NCS dans le cadre de ses efforts de modernisation pour la simplification et la réduction du temps et du coût de l'activité commerciale au Nigeria. Ce portail donne des informations sur l'ensemble des services nigériens de réglementation : coordonnées des correspondants,

processus, documents, honoraires et délais de traitement. Le portail NTH comporte également une bibliothèque (Library) où l'on peut télécharger tous les documents liés au commerce au Nigeria : publications officielles, informations juridiques, réglementations et procédures douanières. On y trouve aussi un outil de classification selon le Système harmonisé, outil intuitif permettant à l'utilisateur de trouver le code correspondant à ses produits aussi bien pour l'importation que pour l'exportation.

Avantages

La collaboration entre les deux services a apporté des avantages concrets aux opérateurs et aux partenaires commerciaux en général, ainsi qu'au gouvernement :

1. Amélioration des procédures commerciales et suppression des obstacles administratifs ;
2. Accélération des livraisons et baisse des coûts des opérations ;

3. Meilleur respect des obligations réglementaires par les entreprises ;

4. Augmentation du volume des échanges commerciaux ;

5. Capacité à évaluer correctement les coûts et les risques potentiels des opérations et processus portuaires ;

6. Amélioration des contrôles et de la perception des recettes ;

7. Partage efficace d'informations entre les deux services, créant ainsi une base de données statistiques enrichie pour un usage national ;

8. Amélioration de la confiance et des relations de travail entre le personnel des deux services.

En savoir +

<http://www.nafdac.gov.ng>

La Turquie renforce sa gestion des risques douaniers avec l'aide de l'UE

LA TURQUIE S'EFFORCE depuis quelque temps déjà de renforcer le système de gestion et d'analyse des risques mis en place en 2008 afin de rendre ses opérations de contrôle douanier plus efficaces aux ports maritimes, aux aéroports, aux frontières terrestres et à l'intérieur du territoire.

Dernièrement, le Ministère des affaires douanières et du commerce, entité créée en 2011 en fusionnant le Sous-secrétariat de la Douane et le Ministère du Commerce, a mené un projet de jumelage avec les Administrations douanières allemande et britannique dans le but de renforcer les capacités d'évaluation et d'analyse du renseignement et des risques de l'Administration douanière turque.

Intitulé « Modernisation de l'Administration douanière turque VI – Gestion des risques », le projet s'est déroulé sur une période d'un an, du 1^{er} février 2012 au 22 février 2013 pour être précis. Il visait à renforcer les capacités des fonctionnaires des douanes afin d'endiguer le commerce illicite de produits commerciaux mais aussi de stupéfiants et d'explosifs, dans le but de protéger de façon adéquate les futures frontières extérieures potentielles de l'Union européenne (UE) et de garantir que la Douane turque soit à même de remplir les tâches et les obligations exigées à toute administration douanière de l'UE.

Le système automatisé de gestion des risques classe les transactions par catégorie de risque – haut, moyen et faible – tenant compte de l'historique des opérateurs en matière de conformité, par exemple leur statut d'Opérateur économique agréé (OEA). Il permet de procéder à des contrôles axés sur les risques, de cibler avant tout les envois à haut risque sur la base de messages préalables à l'arrivée et de se concentrer sur

les opérateurs non-conformes. Ainsi, la douane peut contribuer à faire de la Turquie un des acteurs majeurs de l'économie mondiale.

Gestion et analyse des risques sont gérées au niveau central par le Département d'analyse des risques de la Direction générale de la gestion et du contrôle du risque au sein du Ministère des affaires douanières et du commerce. Une analyse régionale est menée par les unités d'analyse des risques établies dans 16 directions régionales depuis 2012. Enfin le personnel responsable au sein des bureaux de douane entreprend également une analyse locale en fonction de problématiques et facteurs locaux.

Dans le cadre du projet, l'ensemble du personnel chargé de l'analyse des risques a été formé, les cours portant notamment sur les déclarations, les déclarations sommaires, les opérateurs de courrier exprès, le Nouveau Système de Transit Informatisé de l'UE, les régimes simplifiés et le « data mining ».

Douze ateliers et trente-huit séminaires, réunissant 727 douaniers tant du siège que des bureaux locaux, ont été organisés en Turquie. De plus, trente-cinq douaniers ont pris part à des visites d'étude et à des stages au Royaume-Uni et en Allemagne. Enfin, seize fonctionnaires ont suivi une formation des formateurs pour apprendre de nouvelles méthodes didactiques relatives aux techniques douanières.

Une « Stratégie opérationnelle » et une « Directive de l'analyse des risques » ont également été adoptées. La Directive sur l'analyse des risques s'attarde sur la procédure à suivre pour assurer le travail d'analyse du risque, notamment la façon de consulter les données pertinentes pour ensuite analyser

et cibler les envois suspects. Elle inclut également des exemples d'analyse et de saisie. La Douane turque ne s'est pas contentée de revoir son système de gestion des risques et de le mettre à jour. Elle a profité de la tenue du projet pour déployer une nouvelle structure organisationnelle régionale.

Cinq des activités entreprises durant le projet visaient à introduire en Turquie des procédures simplifiées qui sont appliquées en Allemagne et au Royaume-Uni. Alors que les activités du projet se poursuivaient, un nouveau code douanier entré en vigueur le 10 janvier 2012, intégrant les concepts d'opérateur agréé, de dédouanement local, d'expéditeur et de destinataire agréés.

Cette réglementation vise à introduire en Turquie des régimes simplifiés qui soient compatibles avec l'Union européenne. Le nouveau code a été présenté officiellement aux opérateurs en janvier 2013 à Istanbul, avec la participation de 500 représentants d'entreprises, de diverses parties prenantes et d'associations commerciales ainsi qu'en présence du Ministère des affaires douanières et du commerce. Ce dernier a par ailleurs organisé des séminaires dans les villes dont le volume d'échanges commerciaux avec l'extérieur est important afin d'informer les opérateurs de la mise en place du nouveau programme d'OEA.

La Turquie continuera à améliorer ses travaux d'analyse des risques dans le cadre de la récente réorganisation de son administration afin de devenir un pays où les transactions commerciales puissent être menées dans la plus grande sécurité, avec rapidité et facilité.

En savoir +

A.Toksoz@gtb.gov.tr

M.Duran@gtb.gov.tr

Renforcement des Douanes

Les solutions Bureau Veritas, pour concilier facilitation et sécurisation du commerce



Guichet Unique modulable et intégral destiné à la Communauté du Commerce Extérieur

Echange dématérialisé de documents et automatisation des processus administratifs, logistiques et douaniers

Système de Gestion de Risques

Outils de data mining et modèles prédictifs avec intégration complète dans tout type de système informatique douanier

Scanning non intrusif

Outils de haute technologie pour des opérations douanières pleinement intégrées dans des systèmes informatisés (EDI)

Services de Géolocalisation pour le suivi douanier

Technologies sophistiquées de géolocalisation par satellite ou par moyen terrestre

Verigates Portail Web gratuit

Plate-forme pour le suivi des opérations du Commerce International liées à des programmes gouvernementaux d'inspection



Bureau Veritas
Services aux Gouvernements & Commerce International
67/71 Boulevard du Château
92200 Neuilly-sur-Seine - France
Tel.: +33 1 55 24 77 72
Fax: +33 1 55 24 70 40
gsit@bureauveritas.com
www.bureauveritas.com/gsit



**BUREAU
VERITAS**

Move Forward with Confidence*

L'informel, le commerce international

L'INFORMEL EST UN phénomène répandu et nombreuses sont les administrations douanières à exprimer leur difficulté à gérer les pratiques informelles de commerce, sachant que ce type d'activités constitue une part importante de l'économie de leur pays.

Ceci a incité l'OMD à organiser une conférence de recherche à son siège à Bruxelles, les 3 et 4 juin, en partenariat avec la Banque mondiale et avec le soutien financier des douanes coréennes.

L'Unité Recherche et Stratégie, en charge de la rencontre, explique ses motivations et les différentes problématiques que pose l'informel à la communauté douanière.

Pour quelles raisons pensez-vous nécessaire d'ouvrir la réflexion sur l'informel et ses relations avec les administrations douanières ?

Ce qui est appelé « informel » est une réalité dans de nombreux pays. Dans une étude datant de 2010 et portant sur 162 pays, les économistes Schneider, Buehn et Montenegro estiment que les activités dites informelles représentent au moins 30% du PIB dans 107 pays étudiés, cette proportion dépassant les 50% dans plus de 18 cas. L'enjeu est donc social, économique et politique. Les gouvernements et les administrations de contrôle, dont la douane, disposent d'un nombre limité d'options entre sanctionner, faciliter et négocier ou une combinaison des trois.

S'agissant des douanes, l'informel est principalement lié à la collecte des recettes. Lorsque l'informel occasionne une perte de recettes, alors les douanes sont contraintes d'agir. En restant dans un cadre réglementaire, les douanes peuvent simplifier et harmoniser les procédures pour rendre les règles plus faciles à respecter. À l'inverse, les douanes peuvent aussi appliquer des mesures répressives. Hors de ce simple cadre réglementaire, il est aussi une réalité : les douanes sont contraintes de négocier avec les informels afin de ne pas perdre de recettes.

Sanctionner fortement comporte plusieurs risques. Le premier est la révolte dans certaines régions frontalières où les popula-



et les douanes

tions pauvres vivent de ce commerce. Toute mesure radicale peut entraîner une réponse violente, telle que des manifestations ou des attaques physiques contre les fonctionnaires ou la destruction des moyens et des infrastructures de l'administration. Le second risque est que ceux qui travaillent dans l'informel de la vente de produits légaux basculent dans le commerce de produits illégaux (armes, drogues) de sorte que les risques qu'ils prennent soient proportionnés aux bénéfices qu'ils en retirent.

Par négociation, il faut entendre la façon dont les autorités politiques et administratives parviennent à contenir l'informel, à le restreindre au sein de limites économiques, légales et sociales qui leur semblent raisonnables et acceptables. Cette négociation existe dans de nombreux pays. Néanmoins, les pouvoirs étatiques sont limités dans leur connaissance de ce milieu et des équilibres économiques en jeu entre les effets positifs et négatifs du commerce informel.

Enfin, il y a une autre raison, importante, pour porter cette question à l'OMD et envisager les meilleures options politiques. Les organisations internationales offrent un espace de dialogue pour le secteur privé et tiennent compte de ses préoccupations lors de l'élaboration des normes de régulation du commerce international. Toutefois, une partie de ce secteur privé, tous ceux que nous nommons « les informels », prend rarement part à ces débats au niveau international. Inviter des représentants d'administrations douanières à venir dialoguer avec des anthropologues, des économistes et des politologues est déjà un premier pas pour partager des connaissances et des questionnements sur certaines formes de commerce dont on parle beaucoup, mais dont on débat peu.

Quels sont les principaux enjeux de ces débats ?

Le premier enjeu est de dissiper certains malentendus à propos de l'informel. L'informel n'est pas la corruption, les deux types de pratiques peuvent être ou non associés. Ensuite, l'informel n'est pas désorganisé. Tous les rapports de recherche qui ont été présentés dans le cadre de la confé-

rence montrent comment, au contraire, ce que nous appelons « informel » couvre une réalité plurielle d'activités et de réseaux qui partagent le trait d'être bien souvent très structurés. Enfin, il n'y a pas une limite simple entre le formel et l'informel. Personne, aucun individu n'est « informel ». Ce sont des pratiques ou des activités qui le sont. Chacun peut ainsi mener des activités formelles et des activités informelles, payer une taxe et pas l'autre, remplir une formalité et pas l'autre.

Le deuxième enjeu est de comprendre que les pratiques informelles des importateurs et des commerçants s'agencent avec les pratiques informelles des fonctionnaires sur le terrain. Les fonctionnaires des douanes, comme tous les fonctionnaires, disposent de marges de liberté lorsqu'ils mettent en pratique un texte de loi sur le terrain. Les communications présentées lors de la conférence évoquent des pratiques locales, parfois efficaces du point de vue des recettes fiscales. Ce sont à la fois la nature de ces adaptations et les enjeux qu'elles représentent qu'il faut comprendre, explorer, remettre en question lorsque cela est nécessaire pour des raisons économiques ou légales, et, enfin, qu'il faut prendre compte pour faire évoluer la loi. Il ne faut jamais oublier que l'on est « informel » par rapport à un cadre légal, qui est le résultat d'une élaboration politique, longue et continue dans l'histoire.

Le troisième enjeu est de poser les bonnes questions sur l'informel et, ainsi, d'aider les douaniers à remplir pleinement leur rôle de conseiller technique des autorités politiques. Encore une fois, l'informalité est bien une question de forme, en relation avec le cadre légal existant. S'agit-il de changer ce cadre, de faire évoluer les normes ? S'agit-il plutôt d'une question de formation ou d'incitation des importateurs informels ? Quelle est la plus-value économique globale de l'informel en tenant compte des pertes de recettes liées ? La conférence n'a pas nécessairement donné des réponses définitives à ces ques-

tions, chaque pays étant, au final, responsable d'élaborer ses propres réponses en se fondant sur ses conditions locales. Néanmoins, nous espérons que chacun repartira avec des connaissances plus approfondies. Cela vaut autant pour les douaniers, qui auront peut-être des idées plus claires sur ce qu'ils peuvent faire chez eux, que pour les chercheurs qui auront reçu un aperçu des préoccupations concrètes de la douane.

Quelles sont les personnalités qui ont été invitées à cette conférence ?

Des représentants d'administrations membres sont venus présenter leurs travaux, notamment le Pakistan, la Corée, l'Ouganda, le Cameroun, la République dominicaine, le Zimbabwe. De nombreuses personnalités ont également rédigé des articles ou rapports de recherche qui ont fait l'objet de débats.

Nous avons reçu une trentaine de chercheurs, la plupart travaillant au sein d'universités - dont la London School of Economics and Political Science, l'Université Cheikh Anta Diop, la South Asian University, l'Université de Campinas, la Chinese University of Hong Kong, l'Université de Pretoria, l'Université de Leiden.

D'autres chercheurs provenaient de l'école de commerce de Lausanne (HEC Lausanne) ainsi que de centres de recherche, plus précisément du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) français et de l'International Center for Tax and Development.

Nous avons eu le privilège d'avoir préparé cet événement avec le professeur Keith Hart, anthropologue, qui est à l'origine du terme même d'informel, et qui travaille sur ces questions depuis plus de quarante ans. Le texte de l'allocution qu'il a prononcée le premier jour de la conférence est en ligne sur notre site Internet.

Nous prévoyons la publication d'un ouvrage qui proposera une sélection des meilleures communications.

En savoir +

research@wcoomd.org

www.etouches.com/informaltradeconference/en

Un nouveau rapport réclame des mesures pour combattre la contrefaçon et le piratage dans les zones franches

Jeffrey Hardy,

DIRECTEUR, CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE (ICC) / ACTION CONTRE LA CONTREFAÇON ET LE PIRATAGE (BASCAP)

BASCAP, initiative de la Chambre de commerce internationale (ICC), a présenté un nouveau rapport lors de la conférence et exposition 2013 de l'OMD sur la TI, à Dubaï. Ce rapport préconise le renforcement de la réglementation et une meilleure gestion des zones franches, afin de mettre un terme à la tendance alarmante à utiliser les zones franches pour faciliter la production, la distribution et la vente de produits de contrefaçon. Le présent article revient sur les conclusions et les recommandations du rapport et se penche sur leurs conséquences pour la douane.

Les Zones de libre-échange (ZLE) présentent d'excellentes opportunités pour les activités commerciales licites et occupent une place centrale dans les échanges internationaux. Les gouvernements nationaux du monde entier se sont rendu compte qu'en dotant ces zones franches d'une réglementation assez souple, d'un régime fiscal allégé et en réduisant la surveillance, ils pouvaient stimuler la croissance économique, favoriser le développement des échanges internationaux et encourager les investissements. La croissance qu'affichent les ZLE illustre, à l'envi, le succès qu'elles connaissent. Au nombre de 79 en 1975, elles sont aujourd'hui plus de 3000, réparties entre 135 pays. Selon les estimations, les ZLE représentent 68 millions d'emplois directs, pour une valeur commerciale de plus de 5 trillions de dollars.

Cependant, la prolifération des zones franches s'accompagne d'une vulnérabilité accrue à toute une série de délits, commis par des criminels qui tirent profit de la surveillance plus lâche, d'un régime de contrôles douaniers plus souple et du manque de transparence qui y prévaut. Le rapport 2010 de l'OCDE, «Money Laundering Vulnerabilities of Free Trade Zones» (les risques du blan-

chiment d'argent dans les zones franches), indique que ces dernières sont devenues des « facilitateurs » en matière d'infractions aux droits de propriété intellectuelle et conclut que « l'absence de contrôle fait des ZLE des espaces attrayants pour quiconque s'adonne au commerce de biens contrefaits/piratés ».

Le rapport poursuit, en décrivant les modalités d'importation de ces contrefaçons dans les zones franches. Des cargaisons y sont « blanchies », l'origine en est déguisée et une contrefaçon de marque déposée y est apposée. Les marchandises sont ensuite transformées et emballées comme produits finis, avant d'être exportées. Les ZLE servent donc de « passerelle » à la contrebande et au transbordement de produits contrefaits. L'OCDE précise que les auteurs peuvent s'adonner à leurs activités illicites sans trop de risques de contrôle (voire aucun risque du tout) pour non-respect des DPI.

Poussée par les membres de l'ICC, qui disposaient de plus en plus de preuves que ces zones franches sont devenues un maillon central du commerce de contrefaçons de leurs produits, l'Action contre la contrefaçon et le piratage (BASCAP), a entrepris une

analyse minutieuse de la situation et des mesures à prendre pour rétablir l'intégrité des zones franches et empêcher qu'elles soient exploitées par des organisations criminelles faisant commerce de biens de contrefaçon. L'analyse, finalisée il y a peu, est publiée dans un rapport intitulé «Controlling the Zone: Balancing facilitation and control to combat illicit trade in the world's Free Trade Zones» (Le contrôle des ZLE: trouver le point d'équilibre entre facilitation et contrôle pour combattre le commerce illicite). Le rapport met en évidence les conditions qui ont permis l'exploitation des ZLE, les failles des accords internationaux, des législations nationales et les carences dans l'application du droit, grâce auxquelles cette situation peut perdurer.

Relations entre les Administrations des douanes et les zones franches

Les ZLE sont souvent considérées, à tort, comme des espaces «extraterritoriaux», indépendants de toute nation, échappant aux contrôles de l'Administration nationale des douanes ou à la réglementation douanière du pays. Cette confusion est à l'origine de l'apparition d'un environnement favorable au développement d'activités illicites. L'OMD y a mis un terme, en précisant, dans la Convention de Kyoto révisée (CKR), que les biens sont hors du territoire douanier uniquement « pour ce qui est des droits et taxes à l'importation ».

Face à ce problème mouvant, diverses lignes directrices ont été définies dans la CKR. Elles portent sur: les compétences explicites de la douane sur les ZLE, les règles d'origine des marchandises, les procédures de transit douanier et de transbordement. Malheureusement, l'adhésion aux dispositions spécifiques de la CKR en matière de gestion des ZLE (Annexe spécifique D, chapitre 2) est facultative. À l'heure qu'il est, rares sont les pays signataires à avoir décidé de les mettre en œuvre. Or, grâce à elles le problème pourrait être résolu, dans une large mesure, en conférant les pleins pouvoirs aux services douaniers dans les zones franches, tout en exigeant de ces derniers qu'ils agissent en toute transparence et avec professionnalisme, afin d'encourager les activités légitimes.

Le rapport publié par BASCAP propose des recommandations spécifiques, pour résoudre une bonne partie des problèmes. Il s'inspire, dans certains cas, de projets de recommandations formulés par le Groupe

de travail de l'OMD sur la propriété intellectuelle de l'OMD, en 2006. Par ailleurs, il revient sur l'apparente confusion entre les contrôles tarifaires et les contrôles non tarifaires qu'exercent les services douaniers, pour en arriver à la conclusion qu'en retirant à la Douane sa prérogative traditionnelle de recouvrement des recettes (contrôles tarifaires), l'on provoque un nouvel affaiblissement, réel ou perçu comme tel, de ses fonctions non-tarifaires (inspections aux frontières, saisies, etc.). Dès lors, le rapport invite les gouvernements nationaux à s'assurer que les mesures d'incitation économique (la franchise d'impôt, par exemple) appliquées dans ces zones n'interfèrent pas avec certaines fonctions de contrôle non tarifaire essentielles de la douane, ou n'en sonnent purement et simplement le glas.

L'heure est à l'action

Il serait mensonger de laisser entendre que toutes les zones franches accueillent ou facilitent les activités illicites. La plupart d'entre elles constituent un outil important et légitime des économies nationales. Elles encouragent les échanges internationaux et le développement mondial. Cependant, les caractéristiques intrinsèques de ces ZLE, qui présentent pour toute activité licite de nombreuses opportunités, peuvent aussi être (et sont) exploitées et détournées par le crime organisé, pour produire, distribuer et vendre des produits de contrefaçon. Laisser les activités criminelles s'y développer ou fermer les yeux, pourrait mener, à terme, à l'annihilation des objectifs sous-jacents de ces zones franches, à savoir la promotion des échanges et la croissance économique.

Les ZLE doivent encourager la libre circulation des marchandises, pour faciliter le commerce mondial licite et le développement. Cela ne veut pas dire que ces objectifs doivent être poursuivis au détriment du respect effectif des droits de propriété intellectuelle (DPI). La définition de normes volontaires, l'amélioration des pratiques en vigueur, l'application de mesures législatives et réglementaires spécifiques aux ZLE, sont autant de mesures qui peuvent aider à faire face à la menace mondiale que représentent la contrefaçon et le piratage dans les ZLE, sans toutefois en entraver l'efficacité.

Le concept de « zones libres de douane » occupe une place prépondérante dans le commerce mondial, mais il faut absolument

se pencher de toute urgence sur les abus. Le rapport BASCAP se propose de mieux faire connaître le problème et les solutions envisageables. Entre autres moyens, les gouvernements nationaux doivent respecter plus fidèlement les conventions internationales. Les autorités douanières nationales doivent être habilitées à intervenir et à exercer un contrôle sur ces zones, comme elles le font dans d'autres régions frontalières.

Les recommandations politiques et législatives figurant dans le rapport visent à préserver et à élargir les avantages offerts par les ZLE aux opérateurs commerciaux respectueux de la loi, tout en protégeant le public et les activités légitimes contre les pratiques hostiles. Ces recommandations proviennent d'accords internationaux et s'inspirent des enseignements tirés de l'application de législations nationales efficaces tout autant que de cadres réglementaires inopérants. Elles puisent aussi dans l'expérience des titulaires de droits de propriété intellectuelle et les exemples de bonnes pratiques internationales. Dans le rapport figurent des actions clés pour l'OMD, l'Organisation mondiale du commerce, les autorités nationales et les opérateurs des zones franches.

BASCAP veut ainsi encourager les gouvernements à reprendre le contrôle des ZLE et à veiller à l'application réelle de la réglementation et des procédures douanières nationales. Le plan d'action vise par ailleurs à lancer un débat plus ample sur le traitement à réserver aux abus et aux activités illicites dans les zones franches, compte tenu de leur impact à tous les niveaux de la société. Nous nous réjouissons de participer à ce dialogue. Nous espérons que l'OMD et ses Administrations membres se joindront à nous et qu'elles contribueront à la recherche de moyens pour combattre les abus commis par des organisations criminelles dans les ZLE.

Le rapport «Controlling the Zone: Balancing facilitation and control to combat illicit trade in the world's Free Trade Zones» est disponible en ligne, à l'adresse suivante www.iccwbo.org/advocacy-codes-and-rules/bascap/international-engagement-and-advocacy/free-trade-zones/.

En savoir +
www.iccwbo.org

Améliorer la transparence de la chaîne logistique

« La visibilité et l'accès à des renseignements fiables, fournis par la bonne source au bon moment, sont les conditions incontournables de la conformité, de l'efficacité fiscale, de la sécurité et de l'intégrité », déclarait David Hesketh, Directeur en chef du département commercial au sein de l'Administration fiscale et douanière du Royaume-Uni, devant des représentants d'entreprises réunis le 5 mars 2013 à l'occasion du séminaire « Échanges commerciaux transparents et sécurisés », organisé par IBM dans ses bureaux de Southbank, à Londres.

Le séminaire portait sur le partage volontaire de renseignements entre les différents maillons de la chaîne logistique, ses avantages et les obstacles existants, ainsi que sur les conditions d'élaboration d'un modèle durable, grâce auquel cette vision pourrait se matérialiser.

Le partage d'informations se fait à deux niveaux. Il y a, d'une part, des échanges d'informations entre les entreprises de la chaîne logistique (B2B) et, d'autre part, des échanges entre entreprises et services gouvernementaux impliqués dans le commerce international (B2G). Les échanges qualifiés de volontaires, et particulièrement les échanges B2G dits volontaires, vont au-delà de ce que prescrit la loi.

Assistaient au séminaire des représentants des trois catégories d'acteurs que sont: les entreprises d'importation/exportation de marchandises (Siemens et RSA Group), les structures qui en assurent le transport (BAP Logistics, MCP et DHL) et les services gouvernementaux impliqués dans le commerce international (Administration fiscale et douanière du Royaume-Uni, Agence britannique de gestion des frontières, Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, Suffolk Coastal Port Health Authority).

Interrogé sur les ambitions de la rencontre, David Hesketh a souligné que « la Douane britanniques, IBM et d'autres partenaires commerciaux ont collaboré pendant un cer-

tain temps dans le cadre du projet Cassandra et au sein du Groupe consultatif stratégique sur l'Europe (SAGE). Ce séminaire prouve à nouveau qu'il faut que les instances réglementaires, telles que les administrations en charge des douanes, de la santé et des forêts, collaborent avec le secteur privé, afin de mieux comprendre le commerce international et la chaîne logistique et de se rendre compte du rôle précieux que nous jouons tous, à titre individuel, mais, surtout, collectivement ».

Échange d'idées

La réflexion a débuté par la présentation d'un modèle d'échange de renseignements relatifs à la chaîne logistique, entre les entreprises privées et les autres maillons de ladite chaîne, notamment les services gouvernementaux. Les débats se sont nourris des expériences de l'Union européenne et des Etats-Unis.

Une fois le décor dressé, les participants se sont mis à l'aise, ont retroussé leurs manches et se sont attelés à la tâche. Ils ont été séparés en trois groupes - achat/vente de marchandises, transport des marchandises et réglementation/gouvernement - et ont fait appel à la méthode Business Model Innovation d'Alexander Osterwalder (www.businessmodelalchemist.com), qui permet de comprendre, décrire, modéliser, améliorer et inventer des « business model ».

Le Business Model Canvas, qui décrit le « business model » d'une organisation, et le Value Proposition Canvas, qui aide à réévaluer le « model », ont été utilisés pour rassembler les idées sur la future organisation souhaitée (TO BE) basée sur le concept de chaîne logistique transparente. Une fois ce travail réalisé, les différents groupes se sont retrouvés en réunion plénière où ils ont discuté de la pertinence d'une collaboration entre partenaires de l'écosystème.

Résultats

Les principaux problèmes identifiés sont les suivants:

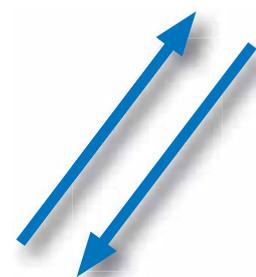
- L'imprévisibilité des opérations.
- La difficulté de se forger une opinion ex-

haustive sur la base de renseignements provenant de sources dispersées, dépourvues de liens entre elles.

- Le manque de standardisation des déclarations/documents officiels à l'échelle mondiale et nationale. Les parties prenantes déploient des efforts considérables, pour convertir les données et les mettre en forme, afin de répondre aux exigences de toutes les parties.

Pour surmonter ces problèmes, les participants ont convenu de principes directeurs fondamentaux:

- La transparence de la chaîne logistique permettra à tous les maillons de la chaîne de bénéficier d'un accès sécurisé aux données sur ladite chaîne (du vendeur à l'acheteur). Cette solution semble envisageable, car la majorité des entreprises peut et souhaite se montrer socialement responsable. Elles sont aussi désireuses d'aider les autorités à mieux faire leur travail, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. La nature des données à partager reste à définir, mais ne constitue ni un obstacle, ni un problème.
- La prévisibilité des opérations profitera grandement aux différentes parties prenantes. Les autorités pourraient rendre leurs interventions plus prévisibles, grâce à des renseignements de meilleure qualité, des régimes douaniers plus prévisibles et en offrant éventuellement la possibilité de dédouaner les marchandises avant leur arrivée au terminal.



Transport de marchandises



Voici le modèle d'écosystème commercial proposé :

- Outre les données que la loi oblige à soumettre, d'autres renseignements (relatifs à la chaîne logistique) pourraient être fournis aux autorités, sur une base volontaire. Il s'agit aussi bien de données sur les transactions commerciales entre acheteurs et vendeurs (fournies par ces derniers), que de données logistiques (provenant de tous les opérateurs participant au transport des marchandises).
- De nouveaux services d'information, développés par une entreprise commerciale, permettent à toutes les parties intéressées de recevoir, en temps opportuns, les renseignements pertinents sous un format approprié.

Les participants ont également mis le doigt sur ce qui pose problème, lors de la mise en œuvre des solutions :

- Il faut encourager les entreprises à aller de l'avant et se faire les pionnières de la transparence de la chaîne logistique, aux côtés des autorités, sans qu'elles n'en aient l'obligation légale.
- Qui portera le coût de la mise en œuvre? Tout progrès en la matière repose sur une approche souple. Des sociétés privées se sont regroupées pour agir, afin de trouver une solution informatique leur permettant d'améliorer leurs opérations, sans aucune obligation légale. Elles ont été citées en

exemple. Les participants ont exprimé leur préférence pour un modèle dans lequel un gouvernement coordonne l'initiative prise par le secteur privé pour développer un outil informatique qui garantit la transparence de la chaîne logistique (un "centre de données sur la chaîne logistique") à l'échelon national.

- La confidentialité et la sécurité des données sont aussi jugées primordiales, sans être problématiques, dans la mesure où il existe suffisamment d'expériences qui montrent qu'il y a de bonnes solutions.

Conclusion

Les différentes parties prenantes ont des besoins comparables et elles envisagent l'avenir de manière assez semblable. Elles s'accordent à dire que les défis que pose la mise en œuvre de cette vision sont d'ordre organisationnel (mobiliser les parties prenantes, s'accorder sur les rôles, les responsabilités et sur la simplification des procédures) plutôt que technologique.

En savoir +

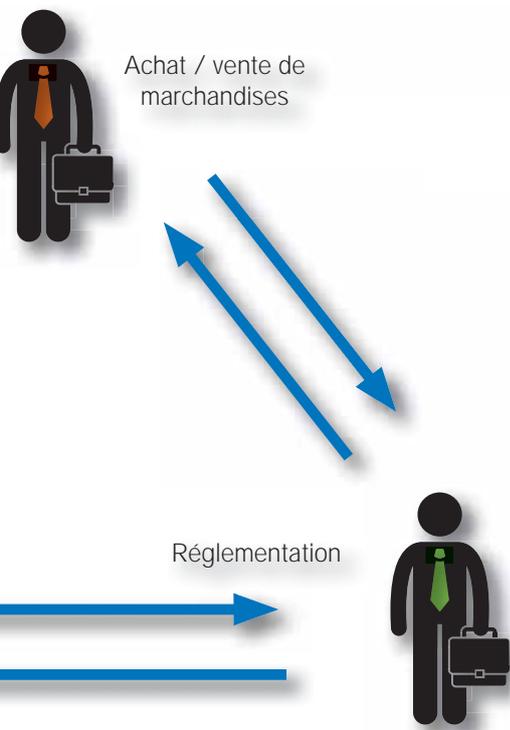
Ziv Baida (NL), ziv.baida@nl.ibm.com

Leigh Coen (US), coen@us.ibm.com

Norbert Kouwenhoven (NL), norbert.kouwenhoven@nl.ibm.com

Cette note positive sera le terreau sur lequel se construira la vision exposée lors du séminaire. Bien que les participants soient tous basés au Royaume-Uni, les problématiques qu'ils ont soulevées concernent tous les acteurs des secteurs industriels représentés, et la réflexion entreprise peut être jugée représentative des préoccupations existantes dans d'autres pays.

En guise de conclusion, citons à nouveau David Hesketh : « grâce à des données de qualité, l'évaluation des risques et le processus décisionnel s'améliorent. Cela profite, à l'évidence, à tous les acteurs désireux de s'adonner au commerce en toute légalité et de le faciliter, ainsi qu'à tous ceux qui cherchent à faire le moins d'erreurs possible ou à éradiquer le commerce illicite. Ce séminaire montre l'utilité de travailler ensemble pour identifier les problèmes qui nous préoccupent tous et élaborer des solutions, en nous appuyant sur la recherche et le développement ».



La transparence de la chaîne logistique vue par IBM

Le modèle d'Opérateur économique agréé (OEA) classique repose sur une relation binaire entre une entreprise (opérateur commercial) et un gouvernement (administration des douanes) : l'opérateur fournit à l'administration douanière une vision transparente de ses opérations et, en retour, la douane lui offre des mesures de simplification des échanges.

IBM suggère d'ajouter à cette approche binaire un système dans lequel les différentes parties intéressées (achat/vente de marchandises, transport, gouvernement) reçoivent chacune un avantage mais sans que les échanges soient nécessairement réciproques.

Alors que le régime d'OEA se focalise sur la transparence de l'ensemble des activités d'une entreprise, la vision développée par IBM offre à la douane une transparence sur chaque transaction d'une entreprise, en temps réel (contrairement à la déclara-

tion douanière qui est soumise à un moment spécifique dans la chaîne logistique).

La capacité pour la douane de suivre toutes les transactions d'une entreprise en temps réel peut lui permettre de décider de ne pas contrôler ces opérations de manière régulière mais uniquement de manière ponctuelle, aléatoire, périodiquement ou encore suite à des renseignements sur un risque qui y serait associé. La douane pourrait ainsi procéder au dédouanement des opérations d'importation et d'exportation des OEA compte par compte, plutôt que transaction par transaction (sur base d'une déclaration).

Cette vision repose sur un système informatique d'échange de renseignements, une sorte de « pipeline » virtuel où circulent des données relatives à la chaîne logistique, que peuvent exploiter les acteurs autorisés (entreprises et gouvernements).

Des solutions pour sécuriser et faciliter le commerce international

CHAQUE JOUR, CHAQUE minute, dans le monde entier, une entité du Groupe Bureau Veritas émet un certificat attestant qu'un produit qui a été inspecté ou testé est conforme ou non aux normes et aux critères applicables, contribuant ainsi à accroître la sécurité des échanges. Grâce à un large éventail de compétences multidisciplinaires, Bureau Veritas est en mesure de certifier des produits aussi différents que des avions ou des matières premières dans n'importe quelle partie du monde.

Le Groupe Bureau Veritas, fondé en 1828 pour la classification des navires, a au fil du temps élargi son savoir-faire et sa couverture géographique à 140 pays, avec 59 000 employés au sein de 1330 bureaux et laboratoires. Bureau Veritas intervient dans tous les secteurs d'activité avec ses huit divisions: Marine, Industrie, Construction, Inspection et vérification en service, Certification, Biens de consommation, Matières premières et Services aux Gouvernements et Commerce International (GSIT).

La division Services aux Gouvernements et Commerce International, créée en 1984 sous la marque BIVAC, fournit des services aux gouvernements et aide plus particulièrement les autorités douanières dans le domaine de la facilitation des échanges, du recouvrement des droits et taxes ou de la lutte contre la fuite des capitaux. Depuis sa création, la Division GSIT a opéré plus de 90 contrats de gouvernements dans le monde entier. Initialement, les missions portaient principalement sur la prévention de la fuite des capitaux résultant de la surfacturation. Puis, au fur et à mesure de l'assouplissement des contrôles des changes, les douanes ont été confrontées à la sous-facturation des importations par des importateurs cherchant à réduire le montant des droits de douane à payer.

Aujourd'hui, les autorités douanières sont confrontées à d'autres menaces liées à la contrefaçon et à la non-conformité de produits importés. De plus, l'accroissement des menaces liées au terrorisme international exerce une pression supplémentaire sur les services chargés des contrôles aux frontières. Les autorités douanières doivent s'adapter en

permanence à l'évolution des missions ainsi qu'aux nouvelles technologies.

Sur la base de ce constat, la division Services aux Gouvernements et Commerce International de Bureau Veritas a développé un ensemble complet de services destinés à aider les autorités douanières à atteindre les objectifs fixés par leurs gouvernements respectifs, tout en sécurisant et en facilitant les échanges commerciaux. Certains de ces services sont décrits ci-après.

Inspection non-intrusive aux rayons X

Bureau Veritas gère des programmes de contrôle de conteneurs par scanner pour le compte de diverses autorités douanières. Ces programmes sont principalement gérés sur la base d'un contrat BOT (Build/Operate/Transfer) qui prévoit la mise à disposition d'opérateurs images qualifiés et la formation des agents des douanes. Bureau Veritas a fondé l'École Supérieure d'Imagerie et de Prévention des risques scanners à rayons X (ESIPBV), qui dispense des modules de formation destinés aux opérateurs et aux responsables des Douanes dans le domaine de l'imagerie et de la radioprotection.

Assistance à l'inspection à destination

Lorsque les ressources en termes de personnel douanier sont limitées, Bureau Veritas peut prêter son assistance dans le cadre des opérations de vérification à l'arrivée, sous la forme à la fois d'inspections physiques et de conseil en matière de valeur pour la douane et de classification des marchandises selon le Système harmonisé.

Inspection avant expédition (PSI)

L'inspection avant expédition constituait initialement la principale forme d'assistance aux autorités douanières. Les Gouvernements ont recours à ce service lorsqu'ils manquent d'installations et de personnel à l'arrivée et ne disposent pas des données nécessaires pour contester les déclarations d'importation erronées. L'assistance à l'évaluation et à la classification des marchandises est fournie pour permettre une identification rapide des sous-estimations de la valeur ou des erreurs de classification susceptibles d'empêcher

le recouvrement du montant de droits de douane effectivement dû. Le personnel de Bureau Veritas affecté à ce type de service est qualifié et a suivi les cours de formation en ligne de l'OMD en matière d'évaluation et classification des marchandises.

Applications de gestion des risques

Bureau Veritas a développé des applications logicielles destinées aux douanes. Ces applications permettent de réaliser des analyses fines en matière de gestion des risques. Elles peuvent être interfacées avec ou intégrées dans de nombreux systèmes de gestion des douanes.

Vérification de la conformité (VOC)

Ce service a été conçu pour les pays dans lesquels des normes et une législation en matière de droits de propriété intellectuelle sont en cours d'élaboration. La mise en application de normes de sécurité et autres normes à l'échelle nationale demande des investissements considérables en termes de laboratoires d'essais ainsi qu'un nombre suffisant de personnels qualifiés. Les programmes de vérification de la conformité sont conçus pour alléger la charge financière qui pèse sur les gouvernements et transférer la responsabilité en matière de conformité aux exportateurs et aux importateurs.

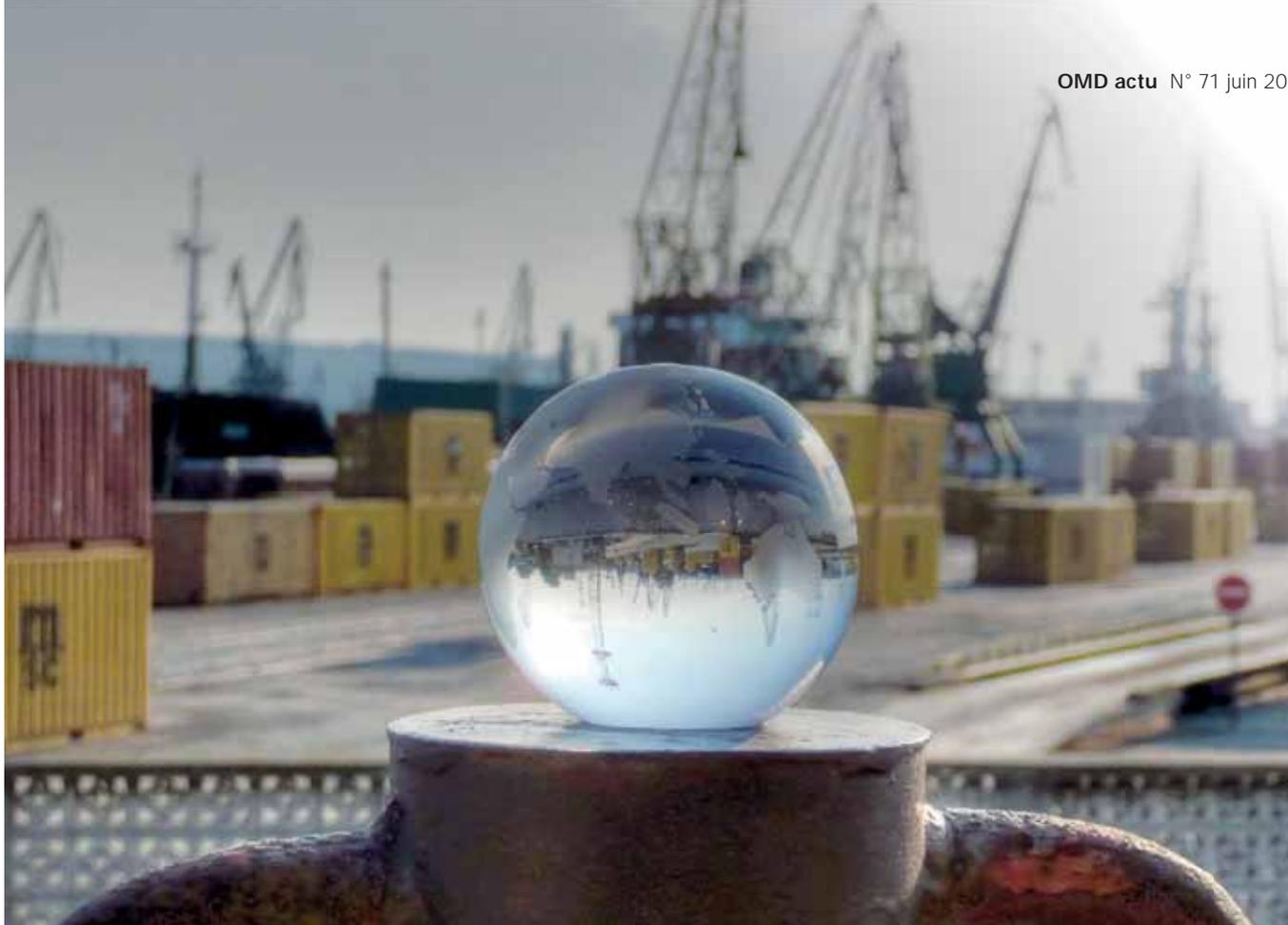
Par l'intermédiaire de son réseau mondial de bureaux et de laboratoires d'essais, Bureau Veritas contribue à assurer la conformité des marchandises importées aux normes nationales applicables. L'objectif global est la protection du consommateur face à la commercialisation de produits dangereux, la détection de produits non-conformes – protégeant ainsi les fabricants nationaux contre une concurrence étrangère déloyale – et la protection de l'environnement.

Guichet Unique

Bureau Veritas fournit un ensemble de services au sein d'un Guichet Unique associant des plateformes d'échange de données à des outils de gestion des risques.

En savoir +

www.bureauveritas.com



Le Guichet Unique au Port de Cotonou : histoire d'un succès

Le 9 mai 2013, le Port de Cotonou a reçu le Gold IT Award 2013 décerné par l'Association Internationale des Ports (IAPH) pour les avantages générés par son Guichet Unique. Le Guichet Unique a été développé par la Société d'Exploitation du Guichet Unique du Bénin (SEGUB), un partenariat privé-public créé en novembre 2010 par le Gouvernement du Bénin, Soget et Bureau Veritas.

Pour la réussite de ce projet, il était essentiel de convaincre tous les intervenants que le Guichet Unique constituait la meilleure solution possible pour résoudre les difficultés auxquelles les secteurs public et privé étaient confrontés. La mise en œuvre d'un programme de conduite du changement performant, activement soutenu par le Président du Bénin, a permis de vaincre les inévitables résistances face au changement.

Une phase-pilote a été lancée en février 2011 et le processus d'importation est devenu entièrement opérationnel en octobre 2011. La deuxième phase du projet, couvrant le transbordement et l'exportation, s'est achevée en 2012.

Le Guichet Unique présente les fonctionnalités suivantes :

- Dépôt électronique de tous les documents nécessaires pour l'importation/exportation par le biais d'une application Internet ou d'interfaces.
- Traitement et transmission électroniques des décisions des autorités et des membres de la communauté portuaire.

- Sécurisation de la chaîne logistique grâce au suivi et à la traçabilité des marchandises, et protection de la confidentialité des données.
- Rationalisation des procédures.
- Automatisation des procédures administratives, logistiques et douanières.
- Simplification et normalisation de tous les formulaires.

L'avantage le plus significatif pour les Douanes est le suivi permanent en temps réel des expéditions transitant par le port, au fur et à mesure de l'avancement des procédures de dédouanement par les différents acteurs concernés. Ceci a généré une augmentation des recettes douanières (+ 25% pour la première année) et une réduction des délais de paiement des droits.

L'ensemble de la communauté d'affaires bénéficie également du nouveau système puisque le temps de passage est passé de 35 à 7 jours pour les conteneurs à l'import et de 45 à 8 jours pour les conteneurs en transit. Chaque mouvement physique d'une expédition étant enregistré, ainsi que les procédures administratives s'y rapportant, l'environnement du Guichet Unique a également permis de :

- Simplifier et rationaliser le dépôt du manifeste.
- Sécuriser la réception et l'enlèvement des marchandises.
- Optimiser la capacité de chargement des navires.
- Améliorer la rotation des conteneurs vides.

Journée internationale de la Douane

Un compte-rendu en images de la commémoration par les Membres de l'OMD de cette journée particulière dans le calendrier des douanes.



Suisse



Angola



Croatie



Australie



Géorgie



Thaïlande



Bahreïn



Allemagne



Italie



Portugal



Espagne



Togo



Zimbabwe



Septième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage



LORSQUE LE PREMIER Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage a été organisé en 2004, le phénomène ne semblait pas susciter beaucoup d'intérêt. De nombreux consommateurs et dirigeants gouvernementaux considéraient la contrefaçon et le piratage comme des délits ne faisant pas de victime ou simplement comme un problème n'affectant que les fabricants de produits de luxe. A l'époque, nous étions tous conscients du fait que la lutte contre ce type de criminalité serait longue et difficile mais nous étions confiants dans notre capacité à entraver cette activité illicite.

Quelle est la situation aujourd'hui? Il ne fait aucun doute qu'il est toujours aussi difficile de quantifier l'ampleur véritable de ce fléau, qui porte atteinte à l'économie mondiale. Il est tout aussi difficile d'en jauger l'impact. Toutefois, entre-temps, des mesures ont été prises dans le monde entier pour refléter dans une grande mesure certaines des conclusions et des facteurs essentiels de succès identifiés au cours des divers Congrès organisés ces dernières années, comme l'importance de la coopération internationale, l'échange de bonnes

pratiques et la promotion de partenariats public-privé.

Nous mettons en exergue ci-après quelques-unes des nombreuses problématiques abordées et les expériences partagées lors du Congrès mondial qui s'est tenu fin avril à Istanbul. Le Congrès a été organisé par l'OMD, INTERPOL, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), des entreprises du monde entier représentées par la Chambre de commerce international (ICC) à travers l'initiative Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy (BASCAP) et l'Association internationale des marques (INTA).

Activités opérationnelles de lutte contre la fraude

Au cours d'une table-ronde de haut niveau, les intervenants se sont centrés sur les défis et les solutions qui avaient été identifiés par les services douaniers dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage. La session a commencé par un simple constat : le commerce de produits de contrefaçon et piratés représente un véritable dilemme pour les administrations douanières, qui tentent de

trouver un équilibre entre facilitation des échanges et l'imposition de mesures effectives de contrôle. Les douanes dans les pays en développement doivent également tenir compte des exigences en matière de recouvrement des recettes et du fait que de nombreux opérateurs économiques et commerciaux au niveau local peuvent se sentir lésés si la douane décide de détenir des marchandises de contrefaçon ; c'est particulièrement vrai pour les pays où le secteur informel est important.

Ainsi, les services douaniers doivent prendre en considération la santé et la sécurité de la population qu'ils servent ainsi que l'impact socioéconomique de leurs actions. « Tout le monde nous met la pression », a déclaré un des intervenants. A cet égard, l'accent a été mis une fois de plus sur l'importance du soutien des leaders politiques et des décideurs afin de lutter contre la contrefaçon et le piratage.

Un expert de l'OMD a mis l'accent sur le renforcement des capacités en matière de ciblage des marchandises qui posent un risque pour la santé et la sécurité publique, insistant sur l'urgence et l'ampleur du problème. Les résultats préliminaires de l'opération internationale de lutte contre la fraude menée en Afrique sous les auspices de l'OMD, avec la participation de 23 pays, indiquent que sur plus de 10 jours, plus d'un milliard de produits contrefaisants ont été interceptés, dont 50% étaient des médicaments.

L'un des objectifs de la table-ronde était d'identifier les tendances et les évolutions de ce commerce. Mais comme l'ont fait remarquer les intervenants, cette tâche s'avère difficile. Aujourd'hui, les transactions transfrontalières les plus courantes impliquent souvent un chassé-croisé d'envois en apparence aléatoires, qui permet de cacher la véritable origine des marchandises et d'émettre de nouveaux certificats d'origine, qui sont aussi, le cas échéant, falsifiés. Les contrefacteurs analysent les saisies afin de comprendre pourquoi leurs envois ont été ciblés et changent de mode opératoire. Ils passent

Le plus sûr chemin pour vos déclarations douanières

alors par un autre transporteur, déclarent leurs marchandises différemment, mélangent des produits authentiques avec des faux et empruntent de nouveaux itinéraires.

Les représentants des douanes sont convenus que les douaniers de première ligne ont besoin d'une formation continue et d'un apprentissage et d'une expérience 'sur le tas' afin d'acquérir des connaissances opérationnelles solides. De nombreuses administrations douanières ont mis au point des mesures d'analyse de risques sophistiquées et ont installé des programmes et des machines à rayon X afin de faire face au véritable déferlement de produits de contrefaçon sur le marché. Mais les contrefacteurs ont souvent une longueur d'avance et il est donc essentiel de contrôler, simultanément et dans le détail, les déclarations en douane, les connaissements et autres documents justificatifs pour y détecter les 'désinformations' qui peuvent subtilement s'y cacher.

Les services douaniers doivent pouvoir distinguer rapidement un produit authentique d'un faux, communiquer en temps réel avec les titulaires de droits et avoir accès à des données de qualité concernant les produits. L'expertise d'un douanier consiste en partie à connaître les marchandises portant une marque commerciale. Certains douaniers ont peut-être eu l'occasion de visiter des magasins d'usine pour y étudier les produits, voir comment les marchandises sont emballées dans certains pays, etc. Une formation spécifique sur les techniques d'identification des produits est également impartie par les titulaires de droits. Toutefois, tant les douanes que les titulaires de droits rencontrent encore et toujours des difficultés en matière d'échange d'informations actualisées sur les produits. Les représentants douaniers ont signalé que les informations fournies dans une demande d'intervention sont parfois de mauvaise qualité ou dépassées.

Le système IPM de l'OMD, qui constitue une véritable interface entre les douaniers de première ligne et le secteur privé, a reçu le soutien des douanes ainsi que des représentants du secteur privé. IPM contient des informations spécifiques notamment sur les itinéraires de distribution et l'emballage des produits authentiques et il permet d'accéder directement aux titulaires de droits et à leurs représentants. Les normes d'identification GS1 ont été récemment introduites dans IPM et une nouvelle fonctionnalité mobile a été mise au point qui permet aux douaniers d'avoir accès à plusieurs bases de données émanant de sources de confiance et contenant des informations utiles sur les produits – un ajout particulièrement apprécié des utilisateurs.

De nombreux exemples de collaboration fructueuse entre les propriétaires de marques et les services de l'ordre ont été évoqués durant le Congrès mais dans de nombreux cas, il



Des talents conjugués, une expertise incontournable !



reste encore beaucoup à faire pour garantir un échange fluide d'informations. Les représentants douaniers ont exprimé leur inquiétude sur le fait que les titulaires de droits hésitent encore et toujours à réagir. Les détenteurs de marques commerciales, pour leur part, ont exprimé leur frustration face à leur supposé manque de réaction, tel qu'il est ressenti par les services de l'ordre, et ont ajouté qu'ils n'étaient pas toujours certains de savoir à qui il convenait d'adresser les renseignements pour plus d'efficacité.

L'expérience turque

Puisque le Congrès se tenait à Istanbul, les participants ont été invités à se pencher sur la situation actuelle et sur l'avenir de la protection de la PI en Turquie. Le fait même que le Premier ministre de la Turquie, Recep Tayyip Erdogan, ait présidé la cérémonie d'ouverture d'un événement portant sur la propriété intellectuelle était en soi très significatif. Après avoir évoqué les progrès réalisés pour la protection de la propriété intellectuelle, il a demandé une aide accrue pour le pays dans ses efforts contre le piratage. Il a souligné les problèmes socioéconomiques sous-tendant ce fléau, déclarant : « Nous devons combattre simultanément la pauvreté et le vol : au lieu de tuer les moustiques, il nous faut assécher le marais. »

Les représentants turcs ont ajouté que la Turquie avait accompli des progrès en matière d'infrastructure et de législation et que le Parlement turc travaillait pour l'instant sur une nouvelle loi sur les droits de propriété intellectuelle et industrielle. Ils ont également souligné le besoin d'accroître les capacités administratives, y compris au niveau du système judiciaire.

Les derniers arrangements juridiques permettent aux bureaux des douanes concernés de détruire les marchandises sans attendre l'arrêt d'un tribunal, dans les cas où le titulaire de droit et le propriétaire des marchandises en conviennent et marquent officiellement leur accord à cet effet. Toutes les demandes doivent à présent être adressées à une seule instance, à savoir la Direction générale des Douanes et, depuis le 1^{er} avril 2013, elles peuvent être soumises en ligne via le site web du Ministère.

Les chiffres montrent que les demandes d'intervention ont triplé au cours des deux dernières années, avec un total de 2 235

demandes soumises depuis octobre 2009. Les produits cosmétiques et textiles font l'objet de plus grand nombre de demandes et 95% des demandes ont trait à des droits de marque.

Le Ministre turc de la Douane et du Commerce, Hayati Yazici, a tenu des propos rassurants en indiquant que la priorité pour son Ministère était de renforcer les contrôles aux bureaux de douane afin d'identifier les marchandises de contrefaçon et piratées et d'augmenter les capacités des bureaux de douane à mener un nombre accru d'enquêtes. Dans les prochains mois, la douane turque utilisera l'outil IPM de l'OMD de façon généralisée et elle est confiante que le déploiement de ce nouvel instrument aura un impact positif.

Dernières tendances sur les marchés en développement

Le Congrès s'est penché sur plusieurs études de cas intéressantes sur quelques marchés de pays en développement en plein essor. Les débats ont montré à quel point il est important d'adopter une démarche globale qui inclut les éléments suivants : les opérations de lutte contre la fraude et de répression ; les initiatives pédagogiques adressées aux services de l'ordre (douanes et police), aux intermédiaires et aux consommateurs ; les actions visant les médias locaux ; l'engagement des associations de consommateurs ; l'identification des problèmes spécifiques aux États et le recueil de données sur le point de vue des parties prenantes.

Concernant ce dernier point, la FICCI, association d'organisations du secteur privé de l'Inde, a expliqué que l'un des défis rencontrés était l'absence de données fiables : il est donc essentiel, de l'avis de la FICCI, d'évaluer l'ampleur du problème et de quantifier le pourcentage de marché gris dans tous les secteurs ainsi que l'impact économique de ce phénomène sur l'industrie et le gouvernement.

La Nigerian Copyright Commission a présenté les mesures qu'elle avait mises en place afin de protéger les industries créatives et culturelles, y compris l'industrie du film nigérian, mieux connu sous le nom de Nollywood, qui a connu une croissance importante au cours des 20 dernières années mais qui n'a pas encore pu tirer pleinement parti de son potentiel, en partie à cause du pira-

tage très répandu dans le pays. Une réforme approfondie du système de droits d'auteur au Nigéria est en cours, des campagnes de sensibilisation contre le piratage visant les différents marchés où le piratage est endémique ont été lancées et des programmes de formation sur les fondements du droit d'auteur ont été impartis aux praticiens des médias et aux juristes.

La Commission a également travaillé avec les titulaires de droits d'auteur afin d'obtenir des informations crédibles pouvant déboucher sur des saisies aux différents ports du Nigéria. Aujourd'hui, la Douane notifie à la Commission tous les envois entrant dans les ports maritimes nigériens comprenant des produits soumis aux droits d'auteur. Sachant que les pirates peuvent détourner le point d'arrivée de ces marchandises vers les pays voisins dans l'intention de les transporter ensuite par voie terrestre au Nigéria, la Commission espère générer des rapports de renseignements sur le mouvement de tels produits en temps voulu grâce aux relations développées à travers l'OMD et avec les douanes des pays avoisinants.

Le représentant de la Douane chinoise a abordé les difficultés inhérentes aux contrôles à l'exportation au vu de l'absence de données préalables et il a souligné que la contrefaçon représentait une barrière au développement des marques chinoises.

Développer une stratégie axée sur la demande

Des grandes avancées ont été réalisées dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage sur l'axe de l'offre par les autorités en charge de la répression dans le monde mais tous les participants sont convenus qu'une stratégie équivalente est nécessaire sur l'axe de la demande. En ce sens, plusieurs initiatives ont été présentées et discutées lors du Congrès telle que la campagne "J'achète du vrai" en Turquie lancée en avril dernier et le site web polonais legalna kultura. Underwriters Laboratories a présenté un court film d'animation intitulé « Safety Smart, Honest & Real! » réalisé en collaboration avec la Walt Disney Company, dont le but est de sensibiliser les enfants à cette problématique, afin qu'ils puissent mieux la comprendre.

En savoir +

www.ccapcongress.net

Calendrier des événements

Juillet

- 1 Conférence sur les femmes en position de leadership
- 2-11 Ecole du Savoir

Septembre

- 16-17 Comité du Système harmonisé, Groupe de travail
- 18-27 Comité du Système harmonisé, 52^{ème} session
- 18-20 Conférence PICARD, Saint-Pétersbourg (Russie)
- 30/9-4/10 Equipe de projet chargée du Modèle de données

Octobre

- 10-11 Comité de contact des Directives OMD/IATA/OACI, 7^{ème} réunion
- 14-15 Groupe de l'OMD sur la contrefaçon et le piratage (CAP)
 - 16 Groupe consultatif du secteur privé
 - 16 Réunion SAFE réservée aux Membres de l'OMD
- 17-18 Groupe de travail SAFE, 12^{ème} réunion
- 21-25 Comité technique de l'évaluation en douane, 37^{ème} session

Novembre

- 4-8 Comité technique permanent, 201^{ème}/202^{ème} sessions
- 13-14 Comité de gestion de la Convention de Kyoto révisée, 12^{ème} réunion
- 13-15 Conférence sur l'Innovation et la Technologie, Buenos Aires (Argentine)
- 18-29 Sous-Comité de révision du Système harmonisé, 46^{ème} session
- 25-26 Comité financier, 95^{ème} session

Décembre

- 2-4 Groupe de travail sur la fraude commerciale, 9^{ème} réunion
- 8-9 Groupe consultatif du secteur privé
- 9-11 Commission de politique générale, 70^{ème} session

Les réunions de l'OMD mentionnées pour information dans ce calendrier ne sont pas toutes ouvertes au public. Sauf indication contraire, elles se tiennent à Bruxelles. Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changement. Le programme des réunions de l'OMD est mis à jour régulièrement sur le site des Membres de l'OMD sous la rubrique « informations pour les délégués » et sur le site public de l'OMD – www.wcoomd.org – dans la section “Évènements”.

**SINGLE WINDOW TRADE PORTAL
GLOBAL CUSTOMS E-PROCESSING
BUSINESS INTELLIGENCE
VALUATION COMPLIANCE**

// SIMPLY THE BEST
www.webbfontaine.com



The Webb Fontaine group of companies is present in Europe, Asia, the Middle-East and Africa. Its Single Electronic Window and Customs transaction processing solution, TradeWorldManager (TWM), provides the most advanced integrated solution to Customs, Government agencies and all international trade stakeholders; enhancing trade efficiency and revenue collection.